

Radicalisation djihadiste dans les services régaliens en France.

Du processus d'embrigadement à la prévention des phénomènes de la radicalisation djihadiste

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Certificat Prévention de la radicalisation (CRM214)

Rédigé par David BESNIER

Dirigé par Elyamine SETTOUL, maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers

Année universitaire 2021/ 2022

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le fruit d'un travail de recherche de plusieurs semaines. Son sujet me tient particulièrement à cœur et j'ai une pensée pour toutes les victimes des violences, des attentats et du terrorisme en lien direct ou indirect avec les phénomènes de radicalisation.

Je veux ainsi adresser tous mes remerciements aux personnes qui ont contribué à son élaboration.

Pour commencer, je souhaite remercier monsieur Elyamine SETTOUL pour avoir accepté de diriger mon travail, pour sa disponibilité et son aide bienveillante.

Je tiens également à remercier l'ensemble des agents des services de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, de l'Administration Pénitentiaire, de la Direction Départementale d'Incendie et de Secours que j'ai pu rencontrer pour le temps qu'ils m'ont consacré et pour m'avoir confié de précieuses informations issues de leur expérience sur le terrain, je tiens également à remercier en particulier Didier pour ses connaissances partagées et pour la relecture de ce mémoire.

Enfin, j'aimerais remercier tout particulièrement, Nadeije, ma compagne pour m'avoir aidée, soutenue et encouragée.

« Le djihadisme est une nébuleuse de mouvement de taille et d'efficacité diverses, qui opère au-delà des frontières, jusque sur notre sol.

La dangerosité de l'ennemi, ici, est liée à sa plasticité. Au sein de cette armée, se distinguent des combattants étrangers (foreign fighters), notamment des citoyens français qui se radicalisent jusqu'à devenir des ennemis de leur propre pays, entraînés là-bas et renvoyés sur notre sol avec un projet de mort. »

Assises nationales de la recherche stratégique

1^{er} décembre 2015

Jean-Yves LE DRIAN

Ministre de la Défense

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE I : LA RADICALISATION DJIHADISTE

Chapitre I : Le processus de la radicalisation djihadiste

Section 1 : L'approche sociologique

Section 2 : L'approche théorique

Chapitre II : Les phénomènes de la radicalisation djihadiste

Section 1 : les radicalisations djihadistes

Section 2 : Les profils de radicalisés djihadistes

PARTIE II : LA PREVENTION DE LA RADICALISATION DJIHADISTE

Chapitre I : Un programme de prévention de la radicalisation en construction

Section 1 : 2006, de la genèse à aujourd'hui

Section 2 : Les moyens et capacités gouvernementales à prévenir

Section 3 : Les déclinaisons du plan national de prévention de la radicalisation au sein des services régaliens

Chapitre II : Des procédures de détection en devenir

Section 1 : Les signaux des phénomènes de radicalisation djihadiste

Section 2 : Les méthodologies mises en place pour remonter l'information

Section 3 : L'application au sein des services régaliens

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

Avant d'analyser le sujet de manière plus approfondie, nous commencerons par définir les concepts que l'on retrouvera fréquemment.

Ces concepts, dans d'autres situations, peuvent avoir des significations différentes, néanmoins, il est nécessaire de les délimiter clairement dans le contexte du présent mémoire.

INTRODUCTION

La France a connu depuis les années 1995 des épisodes tragiques liés aux agressions terroristes, cette menace terroriste, qui s'est accrue en mars 2012 puis en novembre 2015, perdure depuis. Au fur et à mesure, elle a évolué dans les « modus operandi », dans les idéologies et dans la géographie.

En effet, le terrorisme a muté et est devenu protéiforme et endogène.

Fort de ces constats, l'état français, en 2014, a mis en place pour renforcer la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme le plan de lutte anti-terrorisme (PLAT) puis, en 2016, le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART).

Dans ce continuum de dispositions, le 23 février 2018, un plan national de prévention de la radicalisation intitulé « Prévenir pour protéger » voit le jour incitant entre autres, les services de l'État à se mobiliser face à ces phénomènes de radicalisation violente. ⁽¹⁾

Des notions fondamentales sont abordées dans ces plans, tels que *régalien*, *laïcité* et *radicalisation* qu'il est nécessaire de définir.

Régalien ;

On parle des droits régaliens, comme un héritage du droit romain, permettant d'assurer les grandes fonctions souveraines qui fondent l'existence même de l'État.

De ce concept, émergent généralement 3 fonctions régaliennes

- assurer la sécurité extérieure par la diplomatie et la défense du territoire ;
- assurer la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre public
- définir le droit et rendre la justice

On peut constater que la notion de "sécurité" est au centre des prérogatives régaliennes et que c'est une des fonctions premières de l'État pour garantir les conditions de la vie en société.

Laïcité ;

Dans un contexte social et politique où les faits religieux peuvent susciter de la crispation, la laïcité peut être mal comprise. Elle est définie par le Comité interministériel de la laïcité (CIL) :

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Elle repose sur trois piliers

- La liberté de conscience
- L'égalité de tous devant les lois de la république
- La séparation entre les institutions publiques et les organisations religieuses

⁽¹⁾ Annexe n°1 : Historique de la prévention de la radicalisation (PLAT/PRAT/PNPR)

Radicalisation ;

Le mot radicalisation étymologiquement vient du latin RADIX : revenir aux racines

Il semble difficile de définir avec exactitude ce phénomène social qui est souvent sources d'interprétations et ne faisant pas consensus auprès des universitaires.

Cette notion de radicalité pourrait remonter au XI^e siècle, au temps des Croisades avec les « Assassins », groupe sectaire composé de fidèles prêts à se sacrifier sur ordre en assassinant des personnes désignées par leur chef. ⁽²⁾

Dans le champ politique, il fait son apparition au 19^{ème} siècle en France avec le Parti Radical et en Angleterre avec les idées de Jeremy Bentham, qui ont en commun d'avoir un projet politique profondément réformiste, voire révolutionnaire et qualifié d'extrémiste par leurs opposants.

Mais c'est dans les années 1970-1980, qu'ils émergent vraiment en Europe, prenant leur source dans des mouvements ou systèmes politiques, idéologiques et culturels tels qu'ACTION DIRECTE (France), la *BANDE A BAADER* (Allemagne) et les *BRIGADES ROUGES* (Italie).

Néanmoins, Farhad Khosrokhavar tente d'expliquer la radicalisation comme un « *processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel* ».

Le contexte géopolitique contemporain laisse libre court aux raccourcis quant aux phénomènes de radicalisation avec une approche djihad-centré, focalisé sur l'islam, le djihad et le terrorisme.

Ce phénomène de radicalisation djihadiste apparait dans les années 2000 après les attentats du 11 septembre 2001 pour les pays anglo-saxons et à partir de 2004/2005 en Europe et qui va être lié notamment au terrorisme.

Djihadisme ;

Médiatiquement, depuis les attentats de 2015, le concept du djihadisme renvoie à l'action violente et au terrorisme, or cette notion est plus nuancée et plus complexe.

En effet, la simple traduction du mot « djihad »⁽³⁾ par « usage de la violence » ou « guerre sainte » n'est pas correcte car originellement, il renvoie à un concept d'effort avec une visée noble.

Au commencement, il n'existait qu'un seul et unique courant de pensée prenant sa source dans le Coran et avec les devoirs culturels, appelés « piliers de l'islam », celui-ci va connaître ses premières divergences après la mort du prophète Mahomet.

D'une seule pensée, plusieurs courants islamistes radicaux vont émerger prônant une forme d'extrémisme dans le dogme et un recours à l'action violente avec pour objectif d'étendre la domination islamique à travers le monde.

⁽²⁾ A.BAUER : Le terrorisme n'est pas une doctrine, c'est une méthode fondée sur l'usage de la terreur. Il est d'essence politique et tend par la terreur à déstabiliser un État ou ses institutions.

⁽³⁾ Terme signifiant « abnégation », « effort », « lutte » ou « résistance », souvent traduit à tort par « guerre sainte ». Le mot djihad est employé à plusieurs reprises dans le Coran. Ainsi, le djihad est un devoir religieux au sein de l'islam et peut aussi être défini par l'expression « faites un effort dans le chemin de Dieu »

C'est le cas du wahhabisme ⁽⁴⁾ qui prône un retour à l'islam à sa forme originelle ou du salafisme ⁽⁵⁾ revendiquant un retour à l'islam des origines, fondé sur l'ensemble des paroles du Prophète, de ses actions et de ses jugements, tels qu'ils sont fixés dans les hadiths (la Sunna) et sur le Coran.

En s'attachant plus particulièrement au salafisme, il se divise en plusieurs courants et estime qu'il faut utiliser la violence contre les ennemis de l'islam

- Les salafistes « quiétistes », les plus nombreux, recherchent la purification de la religion et l'éducation des musulmans et rejettent toute implication politique.
- Les salafistes dits « révolutionnaires » qui prônent le djihad armé et cherchent à renverser les États des pays musulmans pour instaurer un État islamique par la force.
- Les salafistes « djihadistes », qui prône l'action armée et utilise le salafisme comme une base idéologique pour justifier le terrorisme.

Face à tous ces éléments complexes, comment l'état prend en compte et propose des solutions ?

⁽⁴⁾ Courant islamique né au milieu du 18^{ème} et porté par l'idéologue religieux Mohamed Ben Al Wahhab. Son alliance avec Mohamed Ibn Seoud a permis de créer une coalition pour réformer l'Arabie en fondant le premier royaume saoudien. Aujourd'hui encore le royaume saoudien applique et diffuse cette idéologie très rigoriste à l'échelle du monde entier.

⁽⁵⁾ De l'arabe *salaf al salih* qui signifie « les pieux ancêtres ». Les salafistes vont chercher à copier la pratique des 1^{ers} musulmans dont on estime que la pratique est pure, dénuée de folklore et sans influence culturelle. C'est un mouvement religieux de l'islam sunnite né à la fin du 19^{ème}. pratiquant l'orthopraxie et prônant un retour aux pratiques de l'époque du prophète Mahomet et de ses premiers disciples connus comme les pieux ancêtres (salaf).

Dans un premier temps, il est fondamental d'appréhender le phénomène de radicalisation djihadiste (Partie 1) pour pouvoir y apporter une réponse efficace.

Ainsi, comme nous le verrons, le processus mental de conversion idéologique est complexe et le phénomène s'imisce aussi, tout comme dans la société, dans les services régaliens.

Puis dans un second temps, on s'attachera à connaître les moyens de prévention contre la radicalisation mis en place par l'état (Partie 2) ; sont-ils en adaptés avec la réalité du terrain ? Comment les services œuvrent pour lutter contre ces processus ?

Dans le cadre de ce mémoire, l'étude se concentrera au sein des services régaliens et les travaux de recherche réalisés sont issus des entretiens informels que j'ai pu avoir avec les agents des services.

Celles-ci permettent de démontrer que les réponses doivent être pondérées et posées dans leur contexte..

Même si la réponse globale française est satisfaisante, la prise en compte du phénomène de radicalisation djihadiste dans les services régaliens n'est cependant pas généralisée.

PARTIE I
-
LA RADICALISATION DJIHADISTE

En préambule, il est nécessaire de comprendre le processus de radicalisation djihadiste pour pouvoir estimer le rapport enjeux vs moyens pour, in fine, évaluer l'efficacité de la réponse étatique et plus précisément dans les services régaliens.

Ainsi, nous verrons que les processus de radicalisation djihadiste au travers d'une approche sociologique puis théorique du processus d'embrigadement sont complexes (Chapitre I) et qu'il existe, grâce à l'analyse des différents niveaux de radicalisation et aux types de profils de radicalisés plusieurs phénomènes de radicalisation djihadiste (Chapitre II).

Chapitre I : Le processus de la radicalisation djihadiste

Section 1 : L'approche sociologique de la radicalisation djihadiste

La radicalisation est un phénomène social et comme toute réalité sociale, elle peut être perçue par rapport et en fonction des espaces personnels de socialisation.

Ces espaces varient selon l'endroit où l'individu grandit et en fonction du milieu social, religieux, selon *son habitus*⁽⁶⁾.

Cet habitus va donc programmer le regard et contribuer à la vision ou à l'interprétation sur la société, cette représentation n'étant jamais neutre.

Le phénomène de radicalisation étudiée, via les sciences sociales, fait l'objet d'interprétations (contrairement aux sciences exactes) et la difficulté pour les sociologues est de comprendre cette vision, de la déconstruire et avoir ainsi un regard plus subjectif sur cette problématique.

Au cœur du processus de la radicalisation, on trouve une dynamique de rupture des individus avec leur environnement de proximité (famille, amis, collègues, etc.), cette dérive radicale pouvant mener éventuellement à la violence.

En France,

La société française est marquée par l'athéisme et la laïcité. Ce rapport particulier avec le religieux engendre auprès de la population un réflexe suspicieux et méfiant

C'est pour cette raison, qu'il est absolument nécessaire d'intégrer le poids de l'émotion dans les analyses et les constats faits vis-à-vis de la radicalisation surtout avec les « années Daesh⁽⁷⁾ » et la violence djihadiste.

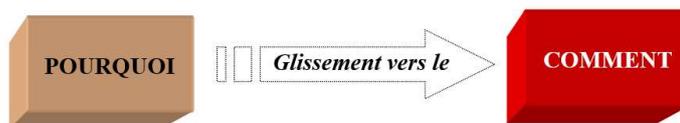
Processus sociologique ;

A la lecture des parcours sociologiques des radicalisés, force est de constater que pour la plupart, des problèmes sont survenus au niveau de leurs racines, de la transmission culturelle intrafamiliale.

⁽⁶⁾ Habitus, du latin « manière d'être » et selon le sociologue P. Bourdieu, concept qui désigne l'ensemble des apprentissages (formel ou informels, dits ou non-dits) qui forment, inculquent des modèles de conduite, des modes de perception et de jugement ayant pour objectif de produire des individus dotés de système de schèmes inconscients (ou profondément enfouis) constituant leur culture, leur héritage.

⁽⁷⁾ Appelé Daesh en arabe, ISIS en anglais et EI en français (état islamique). L'état islamique (ad-dawla al-islāmiyya) est une organisation terroriste, militaire, politique, d'idéologie salafiste djihadiste dont la création remonte à 2006, lorsqu'Al-Qaïda, peu après le début de la guerre en Irak menée par les Etats-Unis, forme un nouveau groupe constitués de cinq autres groupes djihadistes, le Conseil consultatif des moudjahidines en Irak.

Il est donc important de changer l'approche intellectuelle d'analyse pour comprendre ce phénomène en ne se posant plus la question du POURQUOI mais plutôt du COMMENT.



Ainsi, savoir ce qui se passe dans la vie de ces individus est primordial pour pouvoir comprendre le fait d'en arriver à poser des bombes, fomenter des attentats à fortiori contre leur propre société.

Il faut donc considérer le processus de radicalisation comme un phénomène complexe et protéiforme qui trouve sa source dans un objectif simple, presque humaniste : la quête de sens et le désir de changer le monde.

Parallèlement, des facteurs observables contribuent, comme le ferait un carburant, à favoriser l'excroissance de ces phénomènes de radicalisation :

Les macro-facteurs,

Ce type de facteurs se mesurent et s'évaluent à l'échelle de toute une société.

Ils vont générer une marginalisation en excluant d'un groupe certains individus en fonction de leurs origines, orientations idéologiques, religieuses, sexuelles...

Le sentiment de frustration, d'humiliation ressenti au sein de ce groupe d'exclus peut potentiellement se traduire par une radicalisation.

Les méso-facteurs,

Ce type de facteurs se mesurent et s'évaluent au niveau de l'environnement de l'individu, de l'habitus.

Les enfants grandissent et évoluent dans des environnements familiaux et des milieux sociaux qui correspondent aux valeurs et aux idéologies parentales.

Le cercle de la famille, transmettant ainsi ce que l'on appelle la socialisation familiale, peut devenir un facteur de radicalisation.

Les micro-facteurs

Ils constituent la sphère la plus intime de l'individu dans sa sociabilisation car il se réfère à sa propre personnalité, à son expérience et à sa biographie. Toutes les étapes de la vie sont des événements qui marquent le potentiel d'évolution de l'être humain ⁽⁸⁾.

Selon l'adage, « l'expérience ne profite qu'à celui qui l'a vécu », chacune d'entre elles entraînent des conséquences directes sur l'individu et lorsque son histoire se confronte à ces souffrances.

Ces « malaises » peuvent instaurer un système de défense efficace pour lutter contre l'angoisse originelle mais génératrice parfois de radicalisation.

C'est ce qu'explique Freud dans ses recherches en présentant les « mécanismes de défense » et en les désignant comme étant la mise en place d'une stratégie défensive sans en être conscient, dans le but d'échapper à une angoisse ou à un conflit interne.

⁽⁸⁾ Selon l'approche dite « Life-Span » littéralement vie entière issue de la psychologie développementale.

Ils ne les règlent pas et ne font que retarder le moment où l'individu devra s'y confronter véritablement pouvant générer des difficultés dans la relation à l'autre.

Enfin, la compréhension de ces micros-facteurs peut permettre de dégager un potentiel trouble psychologique poussant à la radicalisation et au passage à l'acte violent.

Section 2 : L'approche théorique de la radicalisation djihadiste

Depuis 2011, début de la guerre civile en Syrie et surtout depuis les premiers attentats de 2015 en France, on peut dire que l'analyse des profils des radicalisés présentent un certain nombre de similitude entre les individus, néanmoins il est nécessaire d'appréhender la radicalisation djihadiste de manière plus large en y intégrant une approche théorique.

Le pentagone de la radicalisation ;

La radicalisation cristallise des théories très différentes, parfois antagonistes. Il est important de dresser un panorama de ces différents paradigmes⁽⁹⁾ pour appréhender les process de la radicalisation. C'est ainsi que 5 paradigmes ont été identifiés et appelé pentagone de la radicalisation.



Le paradigme religieux

C'est la théorie de Gilles KEPEL qui justifie les phénomènes de radicalisation djihadiste à travers l'approche religieuse et notamment aux penseurs médiévistes, aux théoriciens du djihad, les salafistes.

C'est la **radicalisation de l'Islam** en « copiant » les premiers musulmans et en adoptant une conduite conforme aux rites traditionnellement construits, rigoristes et en prônant les traditions et le concept de « Al-Walaa wal-Baraa »⁽¹⁰⁾

⁽⁹⁾ Terme employé dans les sciences sociales pour décrire un ensemble d'expériences, de croyances et de valeurs qui influencent la façon dont un individu perçoit la réalité et réagit à cette perception.

⁽¹⁰⁾ Littéralement, loyauté et désaveu, c'est l'idée qu'un musulman doit forcément faire allégeance à son groupe religieux. « **Aimer pour Allah et détester pour Allah** » est un des plus grands principes de la foi en Islam, directement relié avec le premier pilier de la foi, le Tawhid (un fondement du dogme de l'Islam selon lequel le croyant reconnaît qu'Allah est Un Dieu Unique).

Extrait d'un entretien paru le 24 octobre 2019 dans la revue Le Grand Continent par le Groupe d'études géopolitiques ⁽¹¹⁾:

Gilles KEPEL explique que le djihadisme de Daech correspond à ce que Gilles Deleuze appelait un « rhizome révolutionnaire » : la révolution est souterraine, vient d'en bas, elle s'appuie sur le grassroots, non pas sur un parti hiérarchisé et cela conduit à s'adresser de manière ciblée à des jeunes déjà salafisés dans les banlieues européennes, pour ensuite passer à la violence djihadiste. Le but était de terroriser par la multiplication d'attentats, pour, à l'usure, provoquer la société non-musulmane, afin qu'elle initie des pogroms contre les musulmans et que tous les musulmans voient le djihad comme seule solution et aient la volonté de ne plus se compromettre culturellement avec un Occident qui les avait adultérés. Dans son raisonnement, cela aboutira inéluctablement à la guerre civile et à la victoire de l'Islam.

Le paradigme socio-générationnel

C'est l'approche théorique d'Olivier ROY qui considère que le religieux est secondaire dans le parcours de ces jeunes et que le véritable moteur de leur engagement est la radicalité sociale.

Le monde est confronté à des individus portant en eux une radicalité parfois une haine de la société qui progressivement vont l'habiller d'un vernis religieux et qui vont dans l'idéologie djihadiste trouve un espace d'expression.

C'est l'**islamisation de la radicalité**, la religion n'est pas une structure mais plutôt un vernis, d'où l'expression « sacralisation de la haine ».

En effet, peu de jeunes sont issus de cette pratique rigoriste salafiste mais sont plutôt issus de la délinquance.

Pour se venger de la société qui les exclue, il se radicalise comme ont pu le faire les membres du groupe d'extrême gauche des années 80, Action Directe.

Extrait d'un entretien paru le 23 novembre 2015 dans le journal Le Monde ⁽¹²⁾:

Olivier ROY explique le ralliement de ces jeunes à Daech est opportuniste : hier, ils étaient avec Al-Qaida, avant-hier (1995), ils se faisaient sous-traitants du GIA algérien ou pratiquaient, de la Bosnie à l'Afghanistan en passant par la Tchétchénie, leur petit nomadisme du djihad individuel. Le problème essentiel pour la France n'est donc pas le califat du désert syrien, qui s'évaporerait tôt ou tard comme un vieux mirage devenu cauchemar, le problème, c'est la révolte de ces jeunes. Et la vraie question est de savoir ce que représentent ces jeunes, s'ils sont l'avant-garde d'une guerre à venir ou au contraire les ratés d'un borborygme de l'Histoire

Le paradigme politique

C'est l'approche de François BURGAT qui estime que les 2 premiers courants sont faux.

Pour lui, ils ne prennent pas en compte la dimension politique du djihadisme.

Les individus radicalisés vont considérer que le djihadisme est une réponse à la violence politique initiale générée par les occidentaux dominant l'espace musulman, le Moyen-Orient à travers les différents conflits (guerre en Irak, en Afghanistan, Israélo-palestinien, Syrie...).

Ils ne sont pas simplement des individus en quête de théologie, d'un retour à l'Islam des origines ou exprimant une haine profonde pour la société mais plutôt des militants conscients de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font avec une vraie réflexion politique et géopolitique.

⁽¹¹⁾ <https://legrandcontinent.eu/fr/2019/04/24/sortir-du-chaos-uneconversation-avec-gilles-kepel/>

⁽¹²⁾ https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/24/le-djihadisme-une-revolte-generationnelle-et-nihiliste_4815992_3232.html

La radicalisation djihadiste, s'inscrivant dans un contexte de violence originelle où l'Occident, postcolonial, domine l'Orient depuis des décennies, se justifierait comme étant des contre-violences, des réponse à la violence initiée par les occidentaux.

Le paradigme de l'emprise mentale

C'est une théorie qui considère que l'engagement djihadiste reviendrait à un basculement dans une mouvance sectaire. Ce phénomène de radicalisation serait le résultat d'un processus de manipulation ou de déstabilisation mentale

Les recruteurs opèrent à la manière de gestionnaires de sectes, de gourous, ciblant des publics fragilisés, pour les attirer et assoir l'idéologie djihadiste.

Ce processus de martelage cognitif, développé notamment via des algorithmes et au travers des réseaux sociaux, sms, appels téléphoniques, conduit à une emprise mentale de certains de ces jeunes et va jusqu'à les priver de leurs libertés et droits fondamentaux : éducation, libertés individuelles, esprit critique.

Cette adhésion peut ainsi, dans un certain nombre de situations, être directement liée à un phénomène d'endoctrinement des personnes.

Le paradigme des hybrides

C'est la théorie que défend le criminologue Alain BAUER et qui estime que le phénomène de djihadisme observé depuis quelques années résulte d'une islamisation de la criminalité, une imbrication entre la délinquance et le terrorisme,.

Ce sont des jeunes qui ont des pulsions de violence qui peuvent être assouvies par cet engagement djihadiste. Ce phénomène met l'accent sur le côté criminel excusé par le coté religieux.

« Je vole mais je vole pour le djihad », « je tue mais je tue pour le djihad »

Dans certains quartiers populaires, les jeunes ont intériorisé le discours de rupture et ce « terreau » est un terrain favorable à l'implantation du djihadisme et cette théorie dite « des hybrides » met en exergue l'imbrication sociologique croissante entre délinquance et terrorisme.

Au regard des profils et des parcours des djihadistes, on retrouve à la fois ces 5 paradigmes à des degrés divers, chacun avec ses forces et ses limites.

On peut donc convenir que le processus de conversion idéologique est un discours de rupture qui implique souvent une représentation du monde en 2 entités distinctes, le « bien » incarné par l'idéologie djihadiste et le « mal » représenté par les kouffars ⁽¹³⁾.

Par-suite, si on veut lutter contre la radicalisation, il faut lutter contre ce qui cristallise cette vision binaire du monde.

⁽¹³⁾ Pluriel du mot arabe kafir et qui désigne des personnes qui ne croient pas en Allah, ne sont pas croyantes, des infidèles qui rejettent Allah (religion musulmane) et utilisé par les djihadistes dans leur propagande pour désigner, les ennemis, les mécréants.

La métaphore de l'escalier ;

Le terme radicalisation s'est largement banalisé avec les médias à tel point que tout à chacun est capable de donner « sa définition » sans même avoir l'étudiée, c'est ce qu'appelle E.DURKEM, la sociologie spontanée ou prénotions⁽¹⁴⁾.

Au-delà de la diversité idéologique du monde universitaire, on peut constater des points communs dans le processus de radicalisation et peut être comparé à la montée d'escaliers.

La radicalisation est croissante et non un processus que des individus embrassent soudainement. C'est un phénomène de longue durée, hiérarchisé et multiforme tel un individu radicalisé montant les marches, les unes après les autres ; chaque marche étant, pour l'individu qui se radicalise, anodine mais rendant le retour en arrière de plus en plus difficile.

Plus longtemps la personne va rester dans cette spirale, plus elle va mettre du temps pour en sortir et se désengager.

L'échelle de MOGHADDAM ;

Elle représente 5 niveaux partant de l'interprétation psychologiques jusqu'à l'acte terroriste. Le phénomène se conçoit comme une série d'étapes à franchir qui rétrécit progressivement les chances de l'individu de s'en échapper. Même si le rythme de la radicalisation varie grandement selon les individus, ce modèle est encore aujourd'hui le plus couramment vérifié et accepté dans la littérature scientifique.



Moghaddam⁽¹⁵⁾ explique que plus on monte dans l'escalier et moins il reste d'options possibles, et plus on est d'avis que le recours à des actes de violence est la seule option pour atteindre le but.

En synthèse de ces analyses, les sociologues vont s'apercevoir que les « radicalisés » ne sont plus que des éléments exogènes de nos sociétés mais bien endogènes, autrement dit du « *homegrown terrorism* »⁽¹⁶⁾, actes de terrorisme réalisé par des hommes et femmes radicalisés nés en Occident.

⁽¹⁴⁾ Connaissance spontanée, générale, tirée de l'expérience, antérieure à toute réflexion. Quant aux notions, les unes s'engendrent naturellement, les autres artificiellement et résultent de l'étude.

Concept formé spontanément par la pratique et qui n'a pas encore subi l'épreuve de la critique scientifique.

Il faut s'interdire résolument l'emploi de ces concepts qui se sont formés en dehors de la science et pour des besoins qui n'ont rien de scientifique (DURKHEIM).

⁽¹⁵⁾ Né en Iran et professeur au département de psychologie et directeur du programme interdisciplinaire en sciences cognitives à l'université de Georgetown aux USA.

⁽¹⁶⁾ Aux États-Unis le terme utilisé est « *homegrown terrorism* », au Canada on parle de « terrorisme domestique », en Grande-Bretagne de « *domestic terrorism* » et en France de « terrorisme de l'intérieur ».

Ce travail de recherche conduit à s'interroger sur le « comment » des Français en viennent à agir de façon violente, quel profil peuvent-ils avoir pour être perméable au discours radical et à ce processus d'embrigadement ⁽¹⁷⁾ contre leur propre pays?

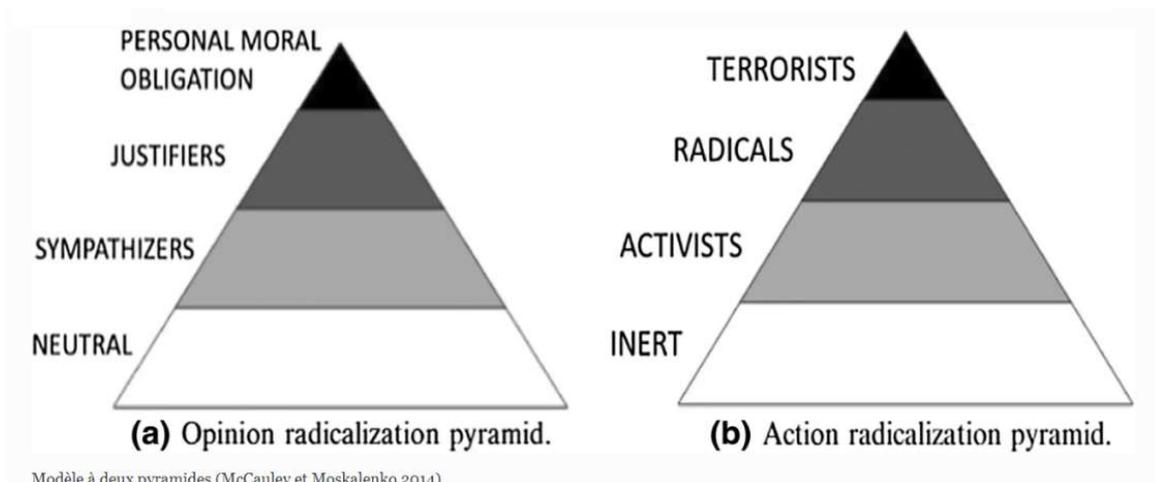
Comme j'ai pu le constater avec les agents des différents services de renseignements rencontrés, une majorité d'individus radicalisés souffrent de « psychopathologies », éléments corroborés par les psychologues ayant pu s'entretenir en détention avec ces individus ⁽¹⁸⁾.

Chapitre II: Les phénomènes de la radicalisation djihadiste

Section 1 : les différents niveaux de radicalisation

Comme vu précédemment, le processus de radicalisation n'est pas linéaire et direct. Les deux psychologues Mc Cauley et Moskalenko⁽¹⁹⁾ mettent l'accent sur le fait que seule une infime minorité des radicalisés deviennent des radicalisés violents voire des terroristes.

Leur hypothèse se modélise sur des bases pyramidales séparant l'individu radicalisé dans ses opinions et celui radicalisé dans ses actions.



Même si l'évaluation du niveau de radicalisation reste délicate, on peut convenir que les niveaux les plus élevés correspondent à une plus forte radicalisation que ce soit pour les convictions, les sentiments ou les comportements.

Néanmoins, il est possible de globaliser cette réflexion en estimant qu'il existe plusieurs degrés ou niveaux dans le processus de radicalisation.

⁽¹⁷⁾ Le terme semble judicieux et refléter au mieux la nature du processus de radicalisation car en l'espèce, la radicalisation serait comme l'« action d'embrigader des soldats, de forcer quelqu'un à rentrer dans une organisation. (*Daech recrutent des « soldats du califat ».*)

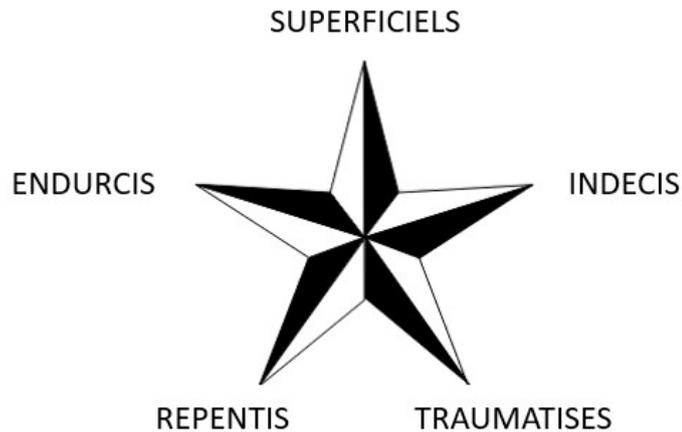
⁽¹⁸⁾ Annexe n° 2 : Focus sur le profil psychologique de quatre djihadistes

⁽¹⁹⁾ « Mechanisms of Political Radicalization: Pathways Toward Terrorism » (2008)

Section 2 : les profils de radicalisés djihadistes

Même si les profils d'individus radicalisés⁽²⁰⁾ peuvent présenter des similitudes (les « psychopathologies », la jeunesse etc.), des différences notables entre les hommes et les femmes radicalisées apparaissent.

Il faut comprendre également que les djihadistes ne constituent pas un bloc monolithique et qu'il y a parmi les jeunes de retour de Syrie, différents profils de radicalisation



- **les « superficiels »** : jeunes pas véritablement ou très peu radicalisés
- **les « traumatisés »** : jeunes qui nécessitent des soins psychologiques, psychiatriques et des traitements.
- **Les « indécis »** : jeunes au profil ambigu, à la personnalité trouble et dont on n'arrive pas à cerner et à savoir réellement leurs idées.
- **Les « repentis »** : cela correspond à la grande majorité et sont des jeunes qui regrettent ce qu'ils ont fait et qui souhaitent se réinsérer dans la sphère française.
- **Les « endurcis »** : cela correspond à une petite minorité et sont des jeunes considérant qu'il faut continuer à mener le combat djihadiste et peut-être même d'une manière différente que celle proposée par daech.

Les profils masculins

Il existe principalement deux types de profils masculins touchés particulièrement par le discours djihadiste et susceptibles de passer à l'acte.

- Le jeune « désaffilié »

L'islamisme radical violent va permettre au jeune d'exister en évitant selon lui l'exclusion sociale par la promesse de promotion individuelle. Il veut laisser de lui une image négative par l'intermédiaire de la terreur générée avec un sentiment narcissique de victimisation.

- Le jeune des classes moyennes

L'adhésion au discours radical violent va permettre à ces jeunes de trouver un sens à leur vie et sont pour la grande majorité en recherche d'autorité et d'aventure.

Pour la plupart convertis, n'éprouvant ni un sentiment de victimisation, ni de haine contre la société leur nombre augmente et représenterait environ 40% des radicalisés.

⁽²⁰⁾ F.Khosrokhavar, « Les trajectoires des jeunes djihadistes français

Les profils féminins

La radicalisation des femmes est minoritaire, néanmoins, c'est un phénomène qui prend de l'ampleur.

Majoritairement adolescentes ou post-adolescentes, issues des classes moyennes et converties, 3 profils types sont recensés.

- la jeune «altruiste»,

L'adhésion au discours radical va permettre à ces jeunes de poursuivre un objectif « humanitaire », leur objectif étant de s'engager et rejoindre les zones de conflits par empathie pour « sauver les enfants », c'est le «mythe de Mère Thérèse»⁽²¹⁾.

- la jeune «idéaliste»

L'engagement dans l'islam radical violent va offrir la possibilité à ces jeunes femmes vulnérables (victimes d'abus sexuel ou de tentative d'abus sexuel), de trouver une nouvelle société, un monde utopique gouverné par la loi de la Charia⁽²²⁾, un protecteur n'ayant pas peur en la personne de l'homme djihadiste perçu comme l'homme idéal, c'est le «mythe de la Belle au bois dormant».

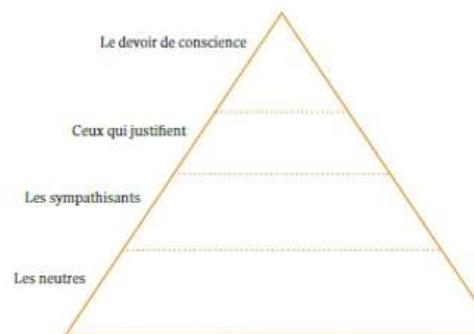
- La jeune «combattante»

Malgré le fait que l'islam radical place les femmes en situation d'infériorité face aux hommes mais fascinée par la violence guerrière, cette radicalité leur permettrait une émancipation et une reconnaissance, en se montrant capables de mourir pour une cause sacrée. C'est le «mythe de Mulan».

En conclusion, on peut dire que les profils perméables aux processus de radicalisation djihadiste et à la conversion idéologique sont variés avec pour origine des phénomènes complexes et multifactoriels.

Tout en confirmant ce constat, le présent travail a permis de faire la synthèse suivante

1. distinguer des genres de radicalisation
 - a. hommes
 - b. femmes
2. distinguer des niveaux de radicalisation
 - a. les neutres
 - b. les sympathisants
 - c. les justifiants
 - d. les activistes
3. distinguer des degrés de radicalisation
 - a. les superficiels
 - b. les traumatisés
 - c. les indécis
 - d. les repentis
 - e. les endurcis



Source : McCauley Clark et Moskalenko Sophia, « Mechanisms of Polit Radicalization: Pathways Toward Terrorism » dans *Terrorism and Polit Violence*, 20:3, 2008, p. 415-433.

⁽²¹⁾ « Ils cherchent le paradis, ils ont trouvé l'enfer » - Dounia Bouzar (2014) et ces mythes peuvent caractériser d'autres publics

⁽²²⁾ Littéralement « la voie » et basée sur la Sunna, c'est la loi islamique codifiant l'ensemble des droits et des devoirs des musulmans. C'est en quelque sorte la constitution de l'Islam.



Al-Qaïda
(2006-2007)

Âge

En moyenne 24-25 ans
Entre 15 et 54 ans
3% ont moins de 18 ans

Origines:

60% des combattants viennent de
- Libye
- Arabie Saoudite

Profil socio-professionnel:

44,2% d'étudiants

Expérience au combat:

Faible
58% candidats kamikazes

Source: Centre de lutte contre le terrorisme de l'académie militaire de West Point (États-Unis)



État Islamique
(2011-2014)



Âge

En moyenne 26-27 ans
Entre 12 et 69 ans
10% ont moins de 18 ans

Origines:

60% des combattants viennent
de 7 pays différents
50 nationalités présentes
Davantage d'Européens
et d'Asiatiques

Profil socio-professionnel:

39% de travailleurs
peu ou pas qualifiés

Expérience au combat:

Faible
12% candidats kamikazes

De l'acceptation de ces degrés de radicalisations des individus vont découler les stratégies pour tenter d'y mettre fin.

En France, des politiques de prise en charge des personnes en voie de radicalisation ou radicalisées ont été mises en place et c'est au mois d'avril 2014 que le premier plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes est adopté par le conseil des ministres.

Il avait pour objectif de constituer une stratégie globale de réponse au développement du phénomène de radicalisation et aux nombreux départs de français vers les zones de combat.

Mais le 22 février 2017, Mmes BENBASSA et TROENDLÉ, dans leur rapport d'information à la commission des lois du Sénat⁽²³⁾, dressent un constat critique des actions de déradicalisation.

Fort de ces constats, une nouvelle orientation de la politique de prise en charge va donc voir le jour avec une substitution du terme « déradicalisation » au profit du « désengagement »⁽²⁴⁾.

C'est pourquoi le 23 février 2018 est adopté le Plan National de Prévention de la Radicalisation.

Il convient à présent d'étudier comment l'Etat français et, dans le cadre de ce travail de recherche, les services régaliens, mettent en place la prévention des phénomènes de radicalisation.

⁽²³⁾ Annexe n°3 : Rapport d'information parlementaire du 22 février 2017, Mmes BENBASSA et TROENDLÉ

⁽²⁴⁾ Les programmes de déradicalisation visent à ce que l'individu abandonne à la fois la violence et son idéologie radicale. Les programmes de désengagement visent uniquement l'abandon de la violence. La distinction entre les deux types de programmes peut être ambiguë : rien ne dit que l'idéologie ne sera pas touchée dans le cadre d'une intervention complexe, même si on vise uniquement le désengagement (Koehler, 2017)

PARTIE II :

**LA PREVENTION ET LA DETECTION DE LA
RADICALISATION DJIHADISTE**

Tout comme le monoxyde de carbone⁽²⁵⁾, la radicalisation violente est difficilement palpable, difficilement repérable.

Il convient à présent d'étudier comment l'Etat français et, dans le cadre de ce travail de recherche, les services régaliens, mettent en place la prévention des phénomènes de radicalisation.

Dans son rapport sur les politiques de déradicalisation Asiem El Difraoui⁽²⁶⁾ considère qu'il n'existe pas de recette miracle en matière de déradicalisation, ni de garantie que le processus produise les résultats escomptés mais qu'elle nécessite une forte volonté politique qui doit s'inscrire dans la durée.

Il est donc important, en préalable, de reposer ce constat pour pouvoir au travers d'une analyse, mesurer l'écart entre propositions et réalités puis par extension, pour mettre en évidence la réponse dans les services régaliens.

Ainsi, nous verrons que l'état français a mis en place depuis une quinzaine d'année des politiques de prévention de la radicalisation djihadiste à travers une série de plans (Chapitre I) et d'une approche plus pragmatique de procédures de prévention, de signalement et de détection (Chapitre II).

⁽²⁵⁾ le phénomène de radicalisation violente peut-être comparée au monoxyde de carbone (CO), gaz redoutable, issu d'une mauvaise combustion, inodore, incolore, mais qui devient mortel par sa toxicité et le risque d'explosion dans l'air ambiant.

⁽²⁶⁾ Docteur en science politique et enseignant à Sciences Po Paris. « Le Djihadisme » éditions Que sais-je ?

Chapitre I : Un programme de prévention de la radicalisation en construction

Section 1 : 2006, de la genèse à aujourd'hui

Les autorités publiques sont de plus en plus confrontées aux phénomènes de basculement de jeunes français dans la violence radicale de type terroriste. Ainsi, l'une des préoccupations principales des pouvoirs publics a été la « lutte contre la radicalisation » en déployant d'importants moyens juridiques, institutionnels et financiers.

Au fur et à mesure de la mise en place des dispositifs de prévention de la radicalisation, des adaptations ont été effectuées pour être le plus en adéquation avec la réalité des services régaliens et ainsi de nouveaux indicateurs de radicalisation ont été identifiés.



Face à une délinquance de plus en plus marquée par les phénomènes de violences, face à l'exposition croissante des jeunes aux risques, un comité pour la prévention de la délinquance (CIPD) chargé de fixer les orientations de la politique de prévention sur le plan national, est créé.

Depuis les attentats du milieu des années 1980 et jusqu' au début des années 2000⁽²⁷⁾, la notion de terrorisme n'implique par celle de la radicalisation, néanmoins, pour l'état français, ce lien structurel entre terrorisme et radicalisation violente commence à être plus prégnant sans pour autant apparaître si important.

En vingt ans, les attentats revendiqués par des Islamistes se sont multipliés, installant des sentiments de peur, de crainte et nécessitant une réelle prise en compte de cette nouvelle origine du terrorisme.

Suite à la série d'attentats de l'année 2012⁽²⁸⁾ et en promulguant la loi du 13 novembre 2014, l'état français va prendre les premières réelles mesures pour prévenir et contrarier les départs des français projetant de participer à des activités terroristes à l'étranger.

Elle pénalise également les actes préparatoires aux crimes terroristes, en élargissant ainsi à l'entreprise terroriste individuelle, les dispositions du code pénal relatives au délit d'association de malfaiteurs.

⁽²⁷⁾ Octobre 2001, guerre d'Afghanistan opposant les Etats-Unis et d'autres nations occidentales au régime taliban et s'inscrivant dans la « guerre contre le terrorisme » à la suite des attentats du 11 septembre 2001 à New York et Washington.

⁽²⁸⁾ Mars 2012, tueries à Toulouse et Montauban perpétrées par M.Merah, l'attaque à la grenade de l'épicerie juive perpétrée JL.Sidney et J.Bailly, membres de la cellule Cannes-Torcy.

Ce plan prévoit la mise en place d'actions publiques, basées sur quatre priorités :



Section 2 : Les moyens et capacités gouvernementales à prévenir

Les nouvelles particularités de la menace liée, entre autres, à cette radicalisation djihadiste dans toutes les strates de la société, ont poussé les pouvoirs publics à proposer, le 23 février 2018, un nouveau plan ; le plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) ⁽³⁰⁾.

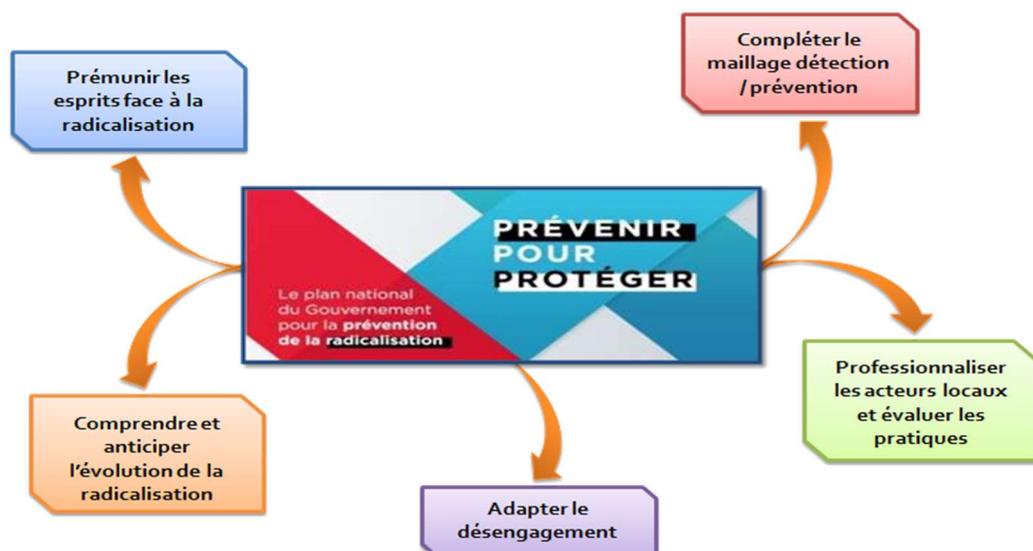
Plan national de prévention de la radicalisation

C'est le premier plan interministériel exclusivement dédié à la prévention de la radicalisation. Il assure une prévention qui se nourrit de l'expérience du terrain et est soutenue par une large mobilisation de l'État, des collectivités territoriales et de la société civile..

Issu d'une concertation entre les acteurs qui avaient eu en charge les premiers plans, celui-ci est le résultat des dispositifs mis en place et des expérimentations conduites.

Fort de ces retours d'expériences, il a été décidé d'agir le plus en amont possible (école, internet) et de s'intéresser à de nouveaux champs non véritablement traités dans le cadre des précédents plans comme les services public, l'entreprise ou l'enseignement...

Pour protéger la société, il est nécessaire de maintenir la lutte contre le terrorisme mais aussi de prévenir efficacement la radicalisation. C'est le sens de ce plan « prévenir pour protéger ».



⁽³⁰⁾ <https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/12/DP2018-02-23-CIPDR-Radicalisation-V5.pdf>

Il faut préciser que le succès de ce plan repose sur la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, les collectivités territoriales et société civile, en tenant compte des retours d'expérience du terrain et des bonnes pratiques qui nous reviennent aussi des partenaires européens.

En substance, on peut dire que l'état va mettre en place une stratégie pour détecter, signaler le plus tôt possible et assurer une prise en charge rapide avec l'objectif de prévenir le passage à l'acte.

Cette stratégie se déploie sur 3 niveaux ⁽³¹⁾.

Prévention PRIMAIRE ;

Cette prévention, considérée comme « l'amont de l'amont » et correspond aux nombreux dispositifs permettent des interventions préventives

L'objectif étant de prévenir et de détecter les situations pouvant devenir source d'inquiétude et ainsi prévenir l'embrigadement et l'adhésion aux discours de haine.

Prévention SECONDAIRE ;

L'objectif est d'identifier les personnes en voie de radicalisation, de mesurer le niveau de basculement.

La complexité étant de conserver le discernement pour éviter les jugements trop hâtifs en ne référant qu'à quelques indicateurs isolés de leur contexte.

Prévention TERTIAIRE ;

Ce niveau correspond plus à un suivi effectif des personnes identifiées comme radicalisées ou en voie de l'être.

Suivant le niveau de dangerosité, le suivi se fera par le biais des services de renseignement pour ceux qui ont un potentiel avéré de dangerosité.



⁽³¹⁾ Etudes menées au Canada et en Amérique du Nord par le **Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)**. Il est le premier organisme indépendant à but non lucratif ayant comme objectif la prévention des phénomènes de radicalisation menant à la violence, ainsi que l'accompagnement des personnes touchées par cette réalité : individus radicalisés ou en voie de l'être, proches, enseignants et enseignantes, membres du secteur professionnel, intervenants et intervenantes du milieu.

De plus, afin de développer et déployer cette politique de prévention, des formations de deux jours destinées aux agents de l'État, des collectivités territoriales et autres acteurs, notamment associatifs, en charge de cette question ont été dispensées depuis juin 2014.

Pour se faire, des outils pédagogiques tels que le kit de formation à la prévention de la radicalisation a été créé et régulièrement mis à jour.



Section 3 : Les déclinaisons du plan national de prévention de la radicalisation au sein des services régaliens

Même si ce phénomène de radicalisation potentiellement touche moins les services régaliens et la fonction publique de manière générale, ils sont aussi été concernés.

La commission des Lois de l'Assemblée nationale le 2 octobre 2018 a créé la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation⁽³²⁾ avec deux objectifs précis :

- dresser un état des lieux de la radicalisation, s'agissant aussi bien du personnel que des usagers, dans les principaux services publics
- formuler des préconisations pour en améliorer la prévention et la détection.

Cette mission d'information composée de MM. Éric Diard et Éric Poulliat avait pour objet d'examiner dans quelle mesure les agents des services publics, d'une part, et les citoyens qui s'adressent à eux, d'autre part, sont aujourd'hui touchés par cette radicalisation.

⁽³²⁾ Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur les services publics face à la radicalisation et présentée par MM. ÉRIC DIARD ET ÉRIC POUILLIAT, Députés

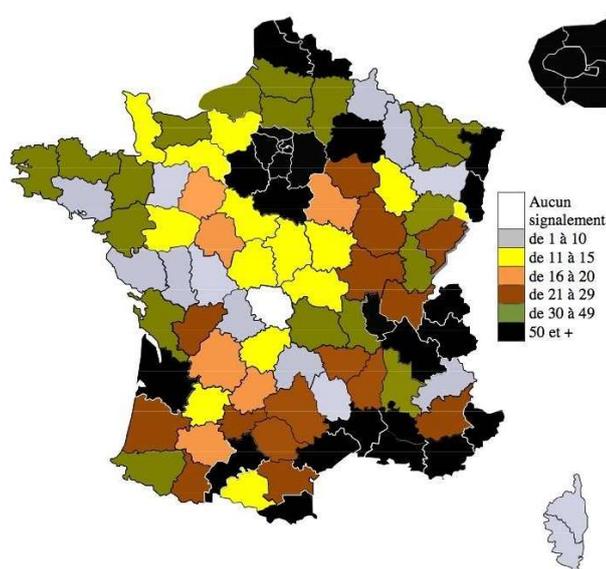


Quelques chiffres ;

En mai 2019, 21 039 individus sont inscrits au Fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste⁽³³⁾ (SPRT).

Selon les données transmises à la mission par l'UCLAT⁽³⁴⁾ au 23 décembre 2018, 20 649 personnes étaient inscrites, soit une augmentation de 1 131 individus supplémentaires inscrits sur l'année 2018.

Néanmoins, on assiste à un ralentissement de l'augmentation du nombre de personnes inscrites dans ce fichier, en effet, 6 095 personnes supplémentaires avaient été inscrites en 2016 contre 4 202 personnes en 2017.

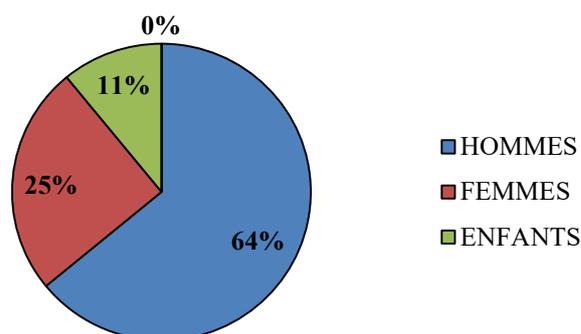


Source : Unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), Ministère de l'Intérieur

⁽³³⁾ Créé par décret après avis de la CNIL en 2015 est une base de données collaborative partagée avec les services de plusieurs ministères engagés dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente. Sa création répond à deux attentes majeures en matière de suivi des personnes signalées pour radicalisation violente : la circulation de l'information entre destinataires habilités et le suivi opérationnel relatif aux signalements d'individus.

⁽³⁴⁾ Unité de coordination de la lutte antiterroriste est une ancienne structure assurant, de 1984 à 2019, la coordination de l'ensemble des services chargés de la lutte contre le terrorisme en France. Supprimée par un arrêté du 27 décembre 2019, ses attributions sont directement reprises par la direction générale de la Sécurité intérieure.

Les derniers chiffres indiqueraient que 2 3500 personnes sont « déclarées » islamiste radical dont 6939 « prises en compte » et inscrites au fichier SPRT ⁽³⁵⁾



30 ans	Moyenne d'âge
30%	Sans-emploi
33%	Convertis
24%	Etrangers ou bi-nationaux
60%	Antécédents judiciaires
70%	Sud / Sud-Est / Région Parisienne

Et pour les services régaliens ⁽³⁶⁾ ;

Police Nationale

Depuis le 3 octobre 2019, jour du quadruple meurtre un informaticien travaillant à la direction du renseignement au sein de la préfecture de police, il y aurait un peu plus de 106 cas actifs pour 150 000 policiers.

Administration Pénitentiaire

Depuis l'automne 2019, dans l'administration pénitentiaire, il y aurait un peu plus de 98 signalements sur 42 000 agents, dont environ 30 000 au sein des établissements.

Gendarmerie Nationale

Depuis septembre 2020, au sein de la gendarmerie nationale, il y aurait un peu plus de 50 cas actifs dont 29 en rapport avec une idéologie religieuse pour 101.000 personnels (99.000 militaires et 2.000 personnels civils)

Services départementaux d'Incendie et de Secours

Depuis juin 2019, au sein des services départementaux d'Incendie et de Secours, la radicalisation toucherait un peu plus de 13 cas en rapport avec une idéologie religieuse pour 251 900 sapeurs-pompier (41 800 professionnels, 197 100 sapeurs-pompier volontaires, 13 000 militaires)

Au regard de ces résultats, il semble impératif que les fonctionnaires soient sensibilisés sur leur implication dans la prévention, sur la nécessaire laïcité dans l'exercice de leur mission et leurs obligations face à ce phénomène.

⁽³⁵⁾ Sources internes

⁽³⁶⁾ Sources internes

Pour des stratégies adaptées de prévention de la radicalisation dans les services régaliens.

À la suite des 51 auditions réalisées dans le cadre du rapport parlementaire, il ressort un élément commun, chaque service doit s'impliquer en profondeur dans la démarche de prévention de la radicalisation.

Devant l'importance du phénomène et même si, au jour d'aujourd'hui, cette démarche est inégale, la mise en place de nombreux protocoles, inspirés des 35 propositions du rapport, témoignent de l'intérêt et de la volonté de réelles actions de prévention au sein des services régaliens.

Ainsi, comme l'explique H.VERNET⁽³⁷⁾, dans son livre, les préconisations du rapport ont trois objectifs :

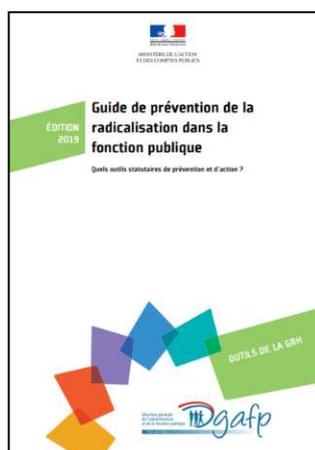
- mieux prévenir les risques de radicalisation au sein des services.
- donner les moyens aux services de devenir acteur de la prévention de la radicalisation
- permettre aux services de mieux détecter les cas de radicalisation qui existe en leur sein.

Comparée à la politique de prévention mise en place face à la délinquance classique où les services régaliens avaient été mobilisés et acquis de l'expérience et du savoir-faire, cela a permis, pour la prévention de la radicalisation, qu'ils puissent appréhender et imaginer une stratégie spécifique.

De plus, les liens étroits entre les différents partenaires et collectivités au cours des vingt années de partenariat avec l'État dans le domaine de la prévention de la délinquance, ont facilité, en matière de « co-production », la prise en compte et la mise en œuvre de projets en ce sens.

Des dispositifs souples et adaptables aux services

Par-suite et dans le cadre de la déclinaison du plan national de prévention de la radicalisation, le ministère de l'action et des comptes publics a réalisé un guide⁽³⁸⁾ ayant pour objectifs de rappeler les moyens d'action mis en place par les administrations, ainsi que les conduites à tenir face à des agents signalés comme radicalisés.



⁽³⁷⁾ Journaliste, rédacteur en chef adjoint du Parisien-Aujourd'hui en France, en charge du service Politique et Politique internationale. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont celui co-écrit avec Eric DIARD, « radicalisation au cœur des services publics », véritable complément d'enquête sur ce phénomène.

⁽³⁸⁾ L'objectif est de donner des outils permettant la « détection » des situations à risque, tout en veillant à faire preuve de mesure et de discernement en vue d'éviter toute attitude pouvant conduire, à l'inverse, à des discriminations.

Ces objectifs se déclinent en 3 items, d'une part, la détection des comportements contraires à la déontologie, d'autre part leur signalement et enfin, les moyens d'action à la disposition des employeurs.



Postulat de départ ;

« Le comportement d'un agent radicalisé peut porter atteinte aux principes déontologiques régissant le statut de la fonction publique, pendant l'exercice de ses fonctions mais aussi en dehors du service »

La radicalisation est donc incompatible avec les obligations et devoirs des fonctionnaires



S'il est un domaine où la radicalisation n'a pas sa place, c'est bien celui des services publics, qui œuvrent pour l'intérêt général.

Chapitre II : Des procédures de détection de la radicalisation en devenir

Par sa temporalité et sa capacité à se dissimuler en pratiquant la taqîya⁽³⁹⁾, le processus d'embrigadement radical se révèle complexe à détecter car la faiblesse des signaux qu'il déploie et génère sont difficilement visibles.

Le niveau de criticité et l'immensité du travail que représente la détection de la radicalisation nécessitent que les services régaliens soient davantage impliqués.

Néanmoins, le cadre réglementaire déterminé par l'article 11 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1789 impose un réel défi juridique.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Section 1 : Des signaux de la radicalisation djihadiste pour prévenir les phénomènes

A la lecture des articles de presse et autres parutions documentaires ayant fait suite aux attentats terroristes depuis 2015, on peut retenir que la clé pour prévenir et anticiper réside dans le repérage des « indicateurs de basculement ».

Considérés comme des micro-événements annonciateurs, leur détection et le signalement des individus permettraient de prévenir des menaces des réseaux djihadistes.

Par extension, on pourrait envisager que la connaissance, l'amplification et in fine la détection de ces micro-événements seraient la solution pour passer du cadre de « subir » à celui de « pro-agir ».

Prévoir la radicalisation djihadiste ou comment analyser les signaux.

Pour le criminologue Xavier Raufer⁽⁴⁰⁾, il est impossible de prévoir ces passages à l'acte d'individus isolés mais il faut analyser les signaux faibles.

Cette notion de signal faible est importée des États-Unis et plus spécifiquement de la littérature sur la stratégie et le management des entreprises. C'est en 1975, Igor Ansoff⁽⁴¹⁾ qui présente le premier le concept d'intensité des signaux d'alerte pour les organisations commerciales.

Par extrapolation, on peut dire que ces signaux dits « faibles » sont des informations d'alarme, précoces et de basse intensité.

Néanmoins en les détectant, cela permet d'anticiper les conséquences d'événements difficilement prévisibles, et surtout pouvant engendrer le chaos et la terreur.

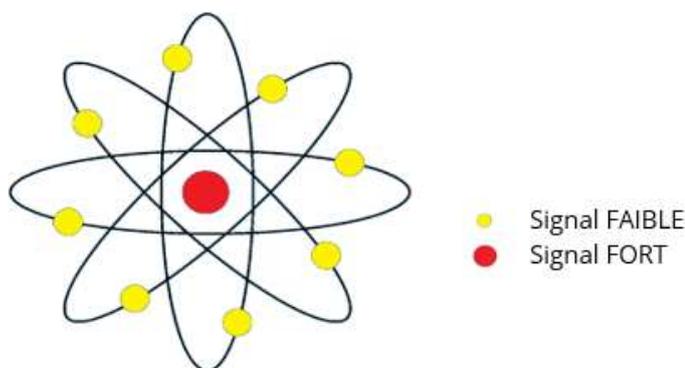
⁽³⁹⁾ Cette pratique possède un fondement coranique signifiant « prudence » et « crainte ». Elle désigne, au sein de l'islam, une pratique de précaution consistant, sous la contrainte, à dissimuler ou à nier sa foi afin d'éviter la persécution. Elle est utilisée depuis les années 1990 par des mouvements djihadistes extrémistes tels qu'Al-Qaida et l'État islamique à des fins de dissimulation pour nuire.

⁽⁴⁰⁾ Criminologue français, directeur des études au Département de recherches sur les menaces criminelles contemporaines à l'Université Paris II, et auteur de nombreux ouvrages sur le sujet. Il est directeur d'études, pôle sécurité-défense-criminologie du Conservatoire National des Arts et Métiers.

⁽⁴¹⁾ Mathématicien et scientifique américain d'origine russe né en 1918, considéré comme le père fondateur de la gestion stratégique en entreprise et connu pour sa stratégie de développement nommée « matrice Ansoff »

Comme pour un atome qui est composé d'un noyau et de son cortège électronique pour être complet, on peut dire qu'il faut un faisceau et une multiplicité de signaux faibles pour envisager un basculement dans la radicalisation, pour corroborer les soupçons éveillés par un signal fort.

Inversement, un signal fort va pouvoir confirmer des signaux faibles détectés sans certitude.



Des indicateurs de basculement pour anticiper une radicalisation djihadiste

Il semble facile, voire même une évidence que de remarquer des changements vestimentaires, d'attitude ou de comportements pour détecter des déviations extrémistes, néanmoins, les Retex des derniers attentats terroristes démontrent que les modifications et les variables n'ont pas pu être toutes repérées par les services du renseignement.

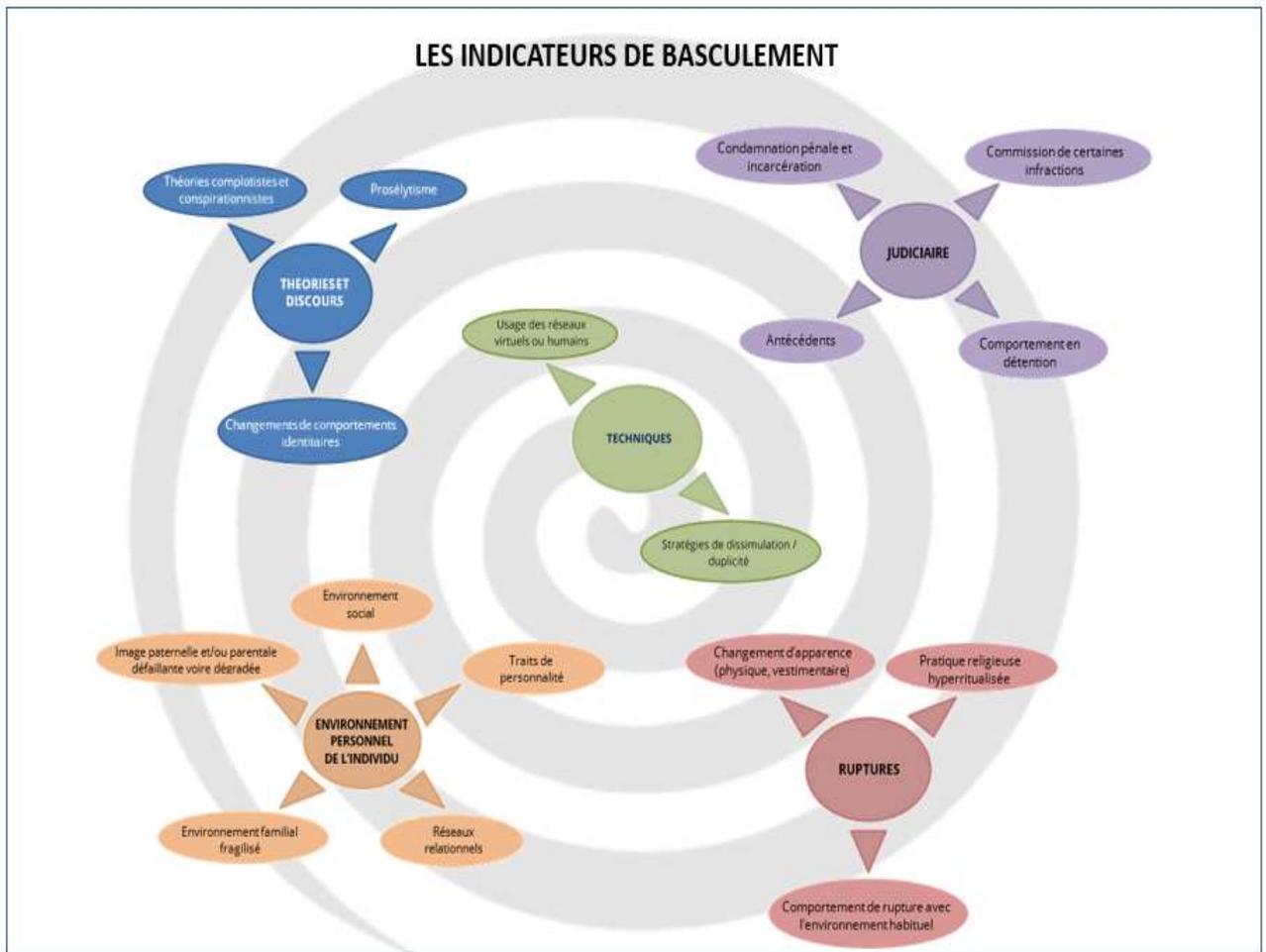
Il est donc indispensable de croiser les informations, les renseignements captés et de considérer qu'un seul de ces signaux ne suffit pas à dire qu'il y a basculement.

Aussi pour détecter ces signes, des « indicateurs de basculement » ont été définis par le gouvernement et sont disponibles en source ouverte sur le site du Ministère de l'Intérieur ⁽⁴²⁾

Ils sont classés en cinq domaines et peuvent être identifiés par un certain nombre d'indices repérables:

- les ruptures
- l'environnement personnel de l'individu
- les théories et discours
- les techniques
- la situation judiciaire

⁽⁴²⁾ Annexe n° 4 : Référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation – Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance – ministère de l'Intérieur



Chaque domaine comporte des items ⁽⁴³⁾, catégorisés en différents degrés d'intensité (faible/fort) afin d'aider à la classification des indices repérables.

Tableau de synthèse des indicateurs de basculement		
Domaines	Indicateurs	Indices repérables
Ruptures	Comportement de rupture avec l'environnement habituel	<i>Signaux forts</i> Rejet brutal des habitudes quotidiennes * rupture avec la famille, éloignement de ses proches, rejet de toute forme de convivialité familiale * rupture avec les anciens amis, modification des centres d'intérêts * absences prolongées et inexplicables du domicile * clivage exacerbé entre les hommes et les femmes * intérêt soudain pour les armes
		<i>Signaux faibles</i> Rupture avec l'école, déscolarisation soudaine * modification des humeurs, exaltation, fuite dans l'imaginaire et la virtualité, perte des affects, indifférence * privations de soins conventionnels, manque d'hygiène important, négligence extrême quant aux conditions de vie et de santé * investissement financier exorbitant dans un domaine exclusif, financement d'activités humanitaires, caritatives, et de bienfaisance sollicité ou réalisé à destination de populations présentées comme victimes d'exactions * privation de sommeil et de repos * incitation à un régime alimentaire carencé
	Changement d'apparence (physique, vestimentaire)	<i>Signal fort</i> Modification soudaine et apparaissant comme non cohérente pour l'entourage (passage à des signaux de religiosité forts : barbe, voile intégral, djellabas, ou volonté de dissimulation)
	Pratique religieuse hyper ritualisée	<i>Signaux forts</i> Participation à des groupes de prières et cercles de réflexion radicaux et / ou conférences religieuses de prédicateurs islamistes * agressivité ou hostilité pour un motif religieux
		<i>Signaux faibles</i> Interdits alimentaires étendus à l'entourage * changement de décoration au domicile habituel (réorganisation ascétique de la chambre, retrait des photos et de toute représentation humaine) * mimétisme culturel et religieux * indicent lors des parloirs pour un motif religieux (port du voile intégral, refus de se soumettre aux mesures de contrôle...) * obsession autour des rituels

Extrait du tableau de synthèse des indicateurs de basculement – page 1

(43) <https://www.interieur.gouv.fr/Media/SGCIPD/Files/tableau-de-synthese-des-indicateurs-de-basculement>

Section 2 : L'information de la radicalisation au travers des signalements.

De manière générale, le signalement d'informations caractérisant un basculement vers la radicalisation se fait au travers d'un numéro vert administré par le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation ⁽⁴⁴⁾.

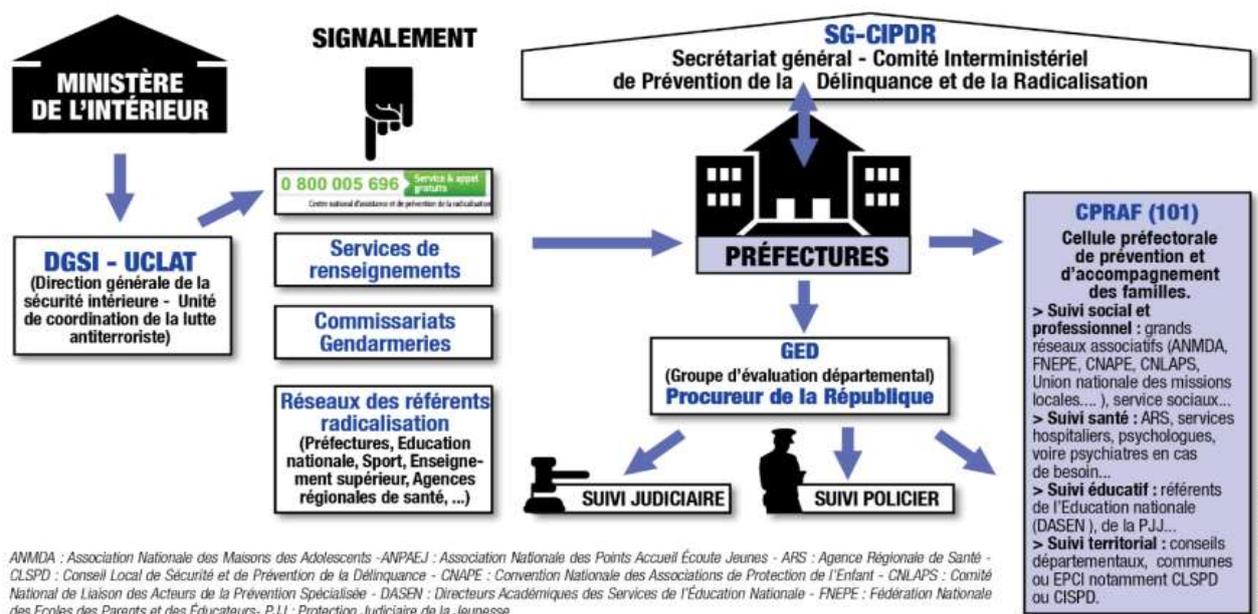


Il est également possible d'effectuer des signalement au travers d'autres moyens tels que les formulaires internet sur le site de ministère de l'Intérieur ⁽⁴⁵⁾, ou directement au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche.

C'est l'Unité de Coordination de la Lutte Antiterroriste (UCLAT) qui, en 2014, s'est vu confier la mission de lutte contre la radicalisation en plus de celle d'évaluation de la menace terroriste. Elle centralise donc l'ensemble des signalements reçus par le CNAPR et les analyse avant de transmettre.

Le signalement est transmis lorsqu'il relève des risques de radicalisation violente, d'une part aux services de renseignement notamment à la Direction générale de la sécurité intérieure mais également au préfet de département qui, au travers du Groupe d'Evaluation Départemental (GED), va pouvoir organiser la réponse publique pour la prise en charge des personnes signalées.

DISPOSITIF NATIONAL ET TERRITORIAL DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION



⁽⁴⁴⁾ Mis en place en 2014, l'appel est gratuit, l'équipe est à la disposition de cette personne, pour recueillir son signalement, l'écouter, la conseiller sur la conduite à tenir et l'accompagner dans ses démarches s'il y a des procédures à engager

⁽⁴⁵⁾ <https://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>

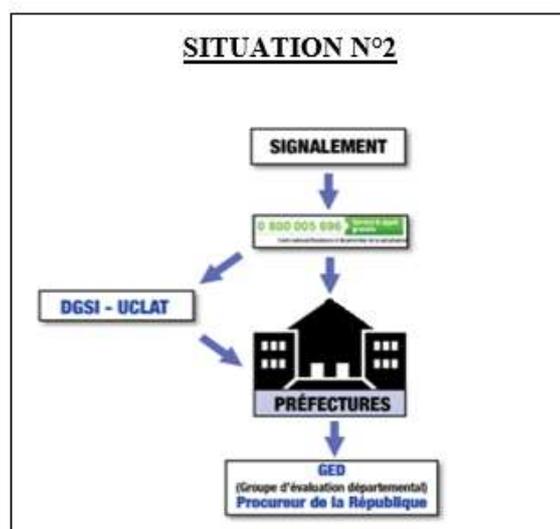
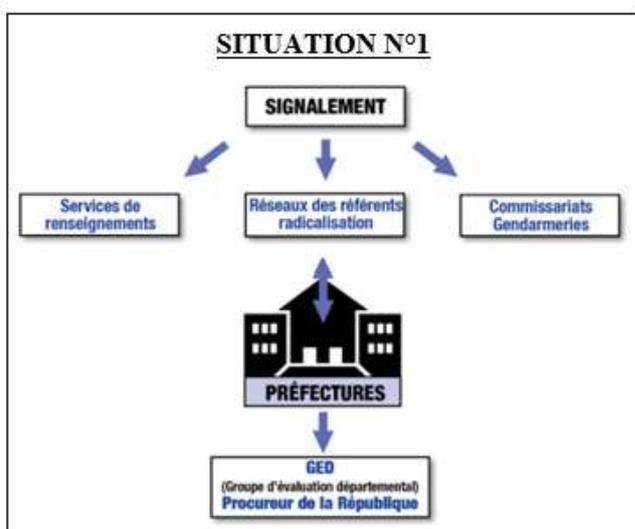
Des moyens adaptés aux services publics

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a demandé aux administrations publiques de s'organiser pour mettre en place la prévention d'une part et de pouvoir assurer la détection et le signalement de la radicalisation et des personnes susceptibles d'être radicalisées d'autre part.

Ce sont les chefs de service et les autorités territoriales qui ont la charge d'engager une procédure de signalement, sur la base des indicateurs de basculement qui ont été définis par le ministère de l'intérieur, permettant d'alerter le préfet via le Groupe d'évaluation départementale (GED) à qui seul appartient d'évaluer la pertinence du signalement.

Art. 25 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 : « Il appartient à tout chef de service de veiller au respect de ces principes dans les services placés sous son autorité. Tout chef de service peut préciser, après avis des représentants du personnel, les principes déontologiques applicables aux agents placés sous son autorité, en les adaptant aux missions du service. »

Pour déclencher le processus de signalement, 2 situations se posent, la première, le service entretient des liens étroits avec les différentes autorités locales ou la 2^{ème}, il n'y a pas de dispositions conjointes

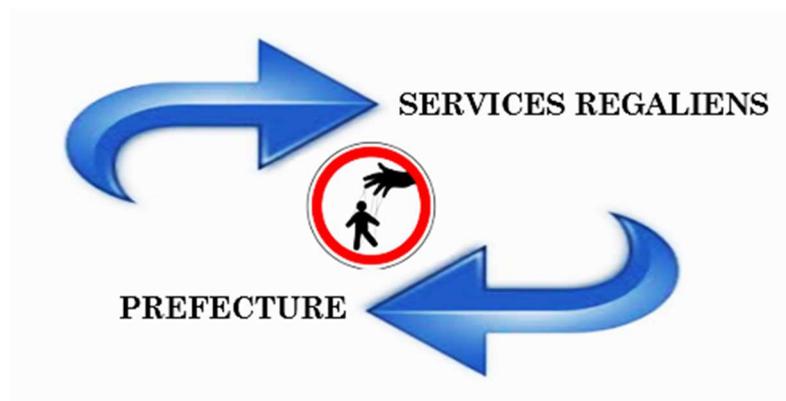


En outre, il est nécessaire de **saisir, le cas échéant, le procureur de la République en cas de connaissance d'un crime ou délit au titre de l'article 40 du code de la procédure pénale** (voir les infractions spécifiques en matière terroriste). Il s'agit d'une obligation légale d'information directe qui s'impose à tout agent public, mais qui peut être organisée en interne par circulaire.

Art. 40 du code de procédure pénale : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs »

Un processus de signalement dans la transversalité

En effet, l'attention d'un chef de service sur le profil d'un de ses agents peut émaner des services de renseignements ou du préfet



Section 3 : les processus de détection mis en place au sein des services régaliens.

De manière à lutter contre la radicalisation, il est important de développer les capacités de détection au sein même des services. Cela passe en premier lieu par l'analyse et l'observation. Pour ce qui concerne les services régaliens,

La détection numérique ;

Concernant cette méthode, les enjeux sont souvent très sensibles et la logique est d'identifier les signaux faibles ou forts à partir d'une masse de données textuelles issues du web, d'enquêtes, de conversations téléphoniques, pour les transformer en valeur stratégique et en plans d'actions.

Elle va se réaliser au travers d'outils informatiques, d'algorithmes et d'analyses de data.

En effet, la mise en place de veilles, basées sur des fonctions de text-mining (extraction de connaissance), de data-mining (exploration de données), de scoring-system (évaluation du système), le tout synthétisé par un moteur décisionnel, vont permettre de réaliser la détection au travers de différentes plateformes de détection⁽⁴⁶⁾.

Le grand principe de l'outil informatique est de rechercher des éléments propres à la radicalisation, au travers des contenus ou de sites dangereux ou illégaux mais également au travers de la sémantique employée ou la consultation de vidéos, des fichiers audio et de réseaux sociaux.

L'analyse sémantique, outil incontournable

L'expertise s'appuie sur un moteur d'analyse sémantique pour étudier les stratégies de communication déployées sur les différentes couches du web (deepweb/darkweb...) par les groupes terroristes.

⁽⁴⁶⁾ la société OAK Branch a créé une plate-forme appelée « Détection » qui permet de déceler les prémices d'une radicalisation, par l'analyse des liens avec des groupes actifs de propagande djihadiste ou terroriste et la détection de ruptures comportementales.

Ainsi finement décryptée, cette analyse permet d'identifier les cibles privilégiées de ces groupes terroristes et grâce à la détermination de ces personae ⁽⁴⁷⁾ ou profils types, des actions destinées à contrecarrer leur propagande et à procéder à des signalements ont pu être menées.

Cette méthode de détection présente l'avantage d'être plus ou moins dépourvue du facteur subjectif et de garantir une preuve tangible d'un comportement et d'une dynamique grâce à la traçabilité et l'historisation des éléments d'alerte. Néanmoins, ce dispositif peut être lourd à mettre en place.

La détection humaine ;

Dans ce cas, appelé « capacités humaines », cela correspond à l'observation « visuelle » des formes de déviance vis-à-vis de la laïcité et/ou une pratique plus marquée de sa religiosité que l'on va pouvoir détecter des « ruptures comportementales » et ainsi identifier les potentiels individus en cours de radicalisation ou radicalisés.

Sous l'effet de l'embrigadement et de l'emprise idéologique, un individu radicalisé va forcément, à un moment ou un autre, laisser transparaître des signes et des manifestations sur son mode de pensée dans son milieu professionnel et aura du mal à « conserver l'étanchéité » dans ses relations à autrui ou dans son attitude et son comportement.

Cela peut se manifester de multiples manières telles que : le changement physique, le port de la barbe, le refus soudain de l'autorité parce qu'il est féminin, l'intolérance face aux personnes non musulmanes, l'apologie du terrorisme etc...

Néanmoins, la détection humaine consiste au repérage des changements, des contradictions entre les pensées idéologiques et les relations sociales tout en restant très subjectif, il est donc important de relativiser la qualité de cette méthode.

En effet, par crainte de « dénoncer » et de « témoigner », la pertinence des informations récoltées peut être affectée.

Le criblage, principal outil de détection de la radicalisation des agents.

La « politique de la vigilance » mise en place depuis les premières vagues d'attentats de 2005 et depuis 2014 avec les différents plans gouvernementaux est avant tout la mise en place de la détection, et de la formation à cette détection.

Dans le contexte de l'aggravation de la menace terroriste, une évolution dans l'organisation des enquêtes administratives a été amorcée en avril 2017 avec la création par décret du service national des enquêtes administratives de sécurité, SNEAS ⁽⁴⁸⁾.

⁽⁴⁷⁾ Personne fictive dotée d'attributs et de caractéristiques sociales et psychologiques et qui représente un groupe cible.

⁽⁴⁸⁾ Décret n° 2017-668 du 27 avril 2017 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service national des enquêtes administratives de sécurité <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034513043/>

Concrètement pour les services régaliens, cela consiste à s’assurer, par des enquêtes administratives qu’ils soient chefs de services ou agents, de la fonction publique territoriale, de l’administration pénitentiaire ou issus des forces de sécurité intérieure que l’ensemble des agents de l’Etat ont un comportement compatible avec l’exercice de leurs fonctions, à l’accès à certains lieux ou à l’utilisation de moyens spécifiques et surtout qu’ils ne soient pas dans un processus de radicalisation ou déjà radicalisés.

Néanmoins, cette culture du renseignement et le niveau sécuritaire n’est pas identique pour les services et s’ils sont une évidence pour la fonction publique d’état et plus particulièrement les Forces de Sécurité Intérieure, il n’en est pas de même pour l’Administration Pénitentiaire ou les Services Départementaux d’Incendie et de Secours.

Malgré tout, les services semblent globalement préservés de toute radicalisation significative, cela est dû notamment à des outils efficaces en matière de détection, de prévention et de gestion des ressources humaines.

La prudence et la vigilance doivent rester de mise car les cas de radicalisation sont rares mais pas pour autant inexistantes.

C’est avec la promulgation de la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (SILT) permettant non plus seulement d’évaluer lors du recrutement, mais tout au long de la carrière, le niveau de radicalisation des agents que les autorités hiérarchiques peuvent en tirer les conclusions qui s’imposent et pouvoir assurer le signalement de façon efficace et plus précoce.

Globalement, cette enquête s’articule autour d’un mécanisme protecteur vis-à-vis de la radicalisation et vise à recueillir des éléments se rapportant à des faits réels et vérifiés.

L’enquête comporte, d’une part, la consultation et l’analyse par le SNEAS d’un certain nombre de fichiers et d’autre part, un rapport établi par les services de renseignement territorial à l’issue d’une enquête environnementale et d’un éventuel entretien avec l’agent.

TAJ	Traitement d’Antécédents Judiciaires	Fichier de police judiciaire qui concerne les personnes suspectées d’avoir commis une infraction en tant qu’auteur ou complice, ainsi que les victimes
FIJAIT	Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d’infractions terroristes	Créé en 2015 par décret, il recense les personnes majeures et mineures ayant fait l’objet d’une condamnation pour des faits de terrorisme ou d’une interdiction de sortie du territoire en lien avec des activités terroristes
FPR	Fichier des Personnes Recherchées	Créé en 1996, il est divisé en 21 sous-fichiers, chacun identifié par une ou deux lettres (par exemple, « S » pour Sûreté de l’État, « V » pour Évadé, ...)
FSPRT	Fichier des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à Caractère Terroriste	Créé en 2015 par décret modifié en 2017, il est mis en œuvre par le Service Central du Renseignement Territorial SCRT et concerne la sûreté de l’État
EASP	Fichier Enquêtes administratives liées à la sécurité publique	Mis en œuvre par la Direction centrale de la sécurité publique et sert aux enquêtes administratives pour l’embauche et le maintien à leur poste des personnes qui participent aux missions de souveraineté de l’État, de sécurité, de défense, des jeux, paris et courses, de l’utilisation de matériels ou produits dangereux
CRISTINA	Fichier relatif à la centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et des intérêts nationaux de renseignement	Créé en 2008 par décret modifié en 2017, il est mis en œuvre par la DGSI (ministère de l’Intérieur) et concerne la sûreté de l’État et est classé secret défense est issu d’une fusion du fichier de la DST et de données des RG.
GESTEREXT	Fichier relatif à la gestion du terrorisme et des extrémismes à potentialité violente	Créé en 2008 par arrêté ministériel et tenu secret, il concerne la sûreté de l’État, donc n’est pas soumis à déclaration / autorisation / avis de la CNIL (décret n°2007-914 du 15 mai 2007). Aucune durée de conservation des données n’est prévue, donc les données peuvent être conservées aussi longtemps qu’elle est nécessaire eu égard aux finalités du fichier

Tableau de synthèse des fichiers pour enquêtes administratives et judiciaires

Néanmoins, si elles sont une évidence pour la fonction publique d’état et plus particulièrement les Forces de Sécurité Intérieure, il n’en est pas de même pour l’Administration Pénitentiaire ou les Services Départementaux d’Incendie et de Secours.

Au travers du rapport sénatorial et d'autres publications comme le RIEX du Colonel MILLOT dans le cadre de ces travaux de recherche au profit du Centre des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur, on peut comprendre que la notion de « criblage » ou de « capacités humaines pour la détection » doit permettre une prise de conscience du plus haut niveau de l'administration en passant par les organisations syndicales jusqu'à l'agent fraîchement intégré de l'importance de la détection de la prévention de la radicalisation.

Pour conclure, la détection est un des maillons essentiels dans la prévention de la radicalisation et c'est avec une série de 35 propositions⁽⁵⁰⁾, dont 11 dédiées à la détection au sens large, que les perspectives d'amélioration doivent être envisagées.

Proposition n° 5	Permettre au SNEAS de s'assurer de l'identité des personnes soumises à l'enquête administrative en ayant accès au fichier des titres électroniques sécurisés (TES) et de consulter le bulletin n° 2 du casier judiciaire.
Proposition n° 6	Mettre en place de formations déconcentrées interservices entre les agents de l'État et ceux des collectivités territoriales permettant de forger une culture commune en matière de prévention de la radicalisation.
Proposition n° 9	Garantir que les recrutements de surveillants pénitentiaires fassent systématiquement l'objet d'une enquête administrative menée par le SNEAS.
Proposition n° 12	Permettre la réalisation d'enquêtes administratives, confiées au SNEAS, concernant les emplois relevant de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'aide sociale à l'enfance
Proposition n° 13	Faire connaître les conclusions de la réflexion engagée à l'initiative du Gouvernement au premier trimestre 2018 sur la modification des instruments juridiques permettant d'écarter de ses fonctions un agent public radicalisé en contact avec un public influençable.
Proposition n° 14	Permettre la réalisation d'enquêtes administratives, confiées au SNEAS, au stade du recrutement et en cours de carrière, concernant les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ainsi que les personnels administratifs, techniques et spécialisés occupant des postes sensibles (cartographes, spécialistes des systèmes de sécurité incendie, ingénieurs « risques », etc.), voire certains bénévoles des associations de sécurité civile.
Proposition n° 15	Former les officiers, les sous-officiers supérieurs, les organisations syndicales des SIS, les PATS d'encadrement et les animateurs des sections de jeunes sapeurs-pompiers à la prévention et à la détection de la radicalisation.
Proposition n° 16	Intégrer un officier représentant les SDIS au sein de chaque Groupe d'évaluation départemental (GED) et de chaque cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF).
Proposition n° 17	Étendre la compétence du SNEAS aux personnels de l'Éducation nationale qui sont en contact, de par leurs fonctions, avec des mineurs.
Proposition n° 28	Prévoir des postes dédiés à temps plein pour les référents « radicalisation » des agences régionales de santé.
Proposition n° 30	Étendre la compétence au SNEAS pour réaliser des enquêtes administratives au moment du recrutement des personnels soignants.

Malgré tous ces dispositifs, il n'existe pas de garantie absolue qu'une personne radicalisée ne puisse pas être identifiée, signalée et prise en charge par la justice, en raison d'une dissimulation toujours possible.

⁽⁵⁰⁾ annexe n°5 35 propositions du rapport sénatorial sur les services publics face à la radicalisation par MM. Éric DIARD et Éric POULLIAT

CONCLUSION

Le processus d'embrigadement élaboré par les recruteurs djihadistes est un phénomène difficile à appréhender et les profils des personnes qui y sont perméables sont complexes et multiples.

Ainsi du jeune de banlieue aux trentenaires des classes moyennes en passant par les femmes jusque-là, longtemps minoritaires, ils ont tous le point commun qui est d'adhérer au discours djihadiste avec comme finalité ultime, pour certains, le passage à l'acte terroriste sans le moindre sentiment de culpabilité.

Même si aujourd'hui la probabilité d'occurrence du risque terroriste est plus faible que le risque de radicalisation, il fait partie des menaces évaluées et prises en compte prioritairement par les services néanmoins, la radicalisation n'en reste pas moins un mal insidieux, car difficile à percevoir, difficile à détecter.

La propagation du phénomène de radicalisation dans la société se retrouve également au sein des services de l'état faisant fi des grands principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Force est de constater que si les cas de radicalisation demeurent faibles, il existe de nombreux cas d'atteintes aux principes de laïcité et les signalements qui sont au cœur du dispositif de prévention et face à l'ampleur de ce phénomène, la réponse de la France apparaît efficace mais certainement insuffisante au regard de la tâche.

Ainsi, dans son allocution du 4 septembre 2020, le président de la République, Emmanuel Macron affirme que « La République indivisible n'admet aucune aventure séparatiste » et confirme quelques jours plus tard lors d'un déplacement que « Ce qui est contraire aux principes de laïcité et d'égalité sera interdit » et que « l'obligation de neutralité des agents publics sera étendue aux salariés des entreprises déléguaires »

Au travers des différents travaux de recherches effectués, il peut être permis de confirmer les hypothèses qu'aucun territoire, ni administration ne sont épargnés mais que pour autant il existe une grande disparité dans l'avancement et les méthodes employées pour la prévention et la lutte contre la radicalisation au sein des services régaliens.

Le terreau de la radicalisation étant idéologique, il faut s'interroger sur la manière d'endiguer à la source celle-ci et il apparaît que les moyens de lutte actuels soient axés sur les notions de répression et de dangerosité lié aux passage à l'acte violent et à la menace terroriste.

Il est donc important que la prévention de la radicalisation au sein des services régaliens se développe, s'organise et s'oriente vers plusieurs axes

- 1- **FORMER** toutes les strates de la hiérarchie à la laïcité et aux règles des valeurs républicaines.
- 2- **ORGANISER** la mise en place d'un référent et d'un dispositif de prévention des radicalisations capable de recueillir et d'analyser les éléments factuels sans basculer dans le jugement a priori et les interprétations discriminatoires.
- 3- **IDENTIFIER et ÉVALUER** les éléments et observations susceptibles de relever un comportement radicalisé.
- 4- **CRIBLER** les profils à l'embauche et durant tout le parcours professionnel. Une fonction assurée par le référent radicalisation avec la préfecture et les services de renseignement territorial.
- 5- **INFORMER et TRANSMETTRE** aux services préfectoraux (GED), via une procédure clairement définie, les situations nécessitant un approfondissement.

« Le problème est toujours là et il ne faut surtout pas baisser la garde. L'adaptation de ces nouveaux "émergents", les entraves à la laïcité permanentes et les réponses étatiques encore pudiques apportées nous font craindre de nouveaux événements tragiques. La cohésion nationale en dépend et le travail à réaliser tant au préventif que curatif reste indispensable. Les capteurs de détection et d'identification doivent être maintenus en alerte dans un contexte de vigilance qui ne doit pas céder à la paranoïa. »

*Didier JAFFIOL
Délégué du préfet du GARD*

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Yves LE DRIAN : « Qui est l'ennemi ? »

Alain BAUER et Christophe SOULLEZ : « Terrorismes »

Alain Bauer et François-Bernard Huyghe : « Les terroristes disent toujours ce qu'ils vont faire »

Didier JAFFIOL : « Sapeur-pompiers : un métier à risque ».

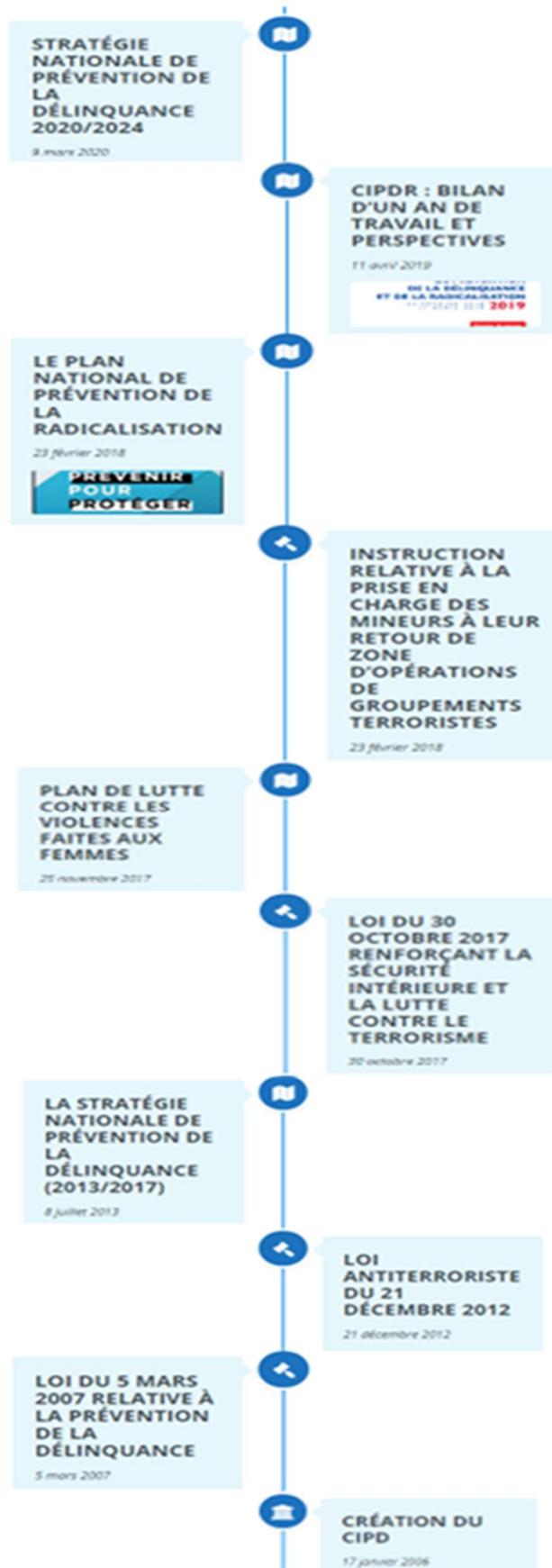
Matthieu LANGLOIS : « Médecin du RAID »

Henri Vernet et Éric Diard : « Radicalisation au cœur des services publics »

ANNEXES

Annexe n°1

Historique de la prévention de la radicalisation (PLAT/PRAT/PNPR)



Annexe n°2

Focus sur le profil psychologique de 4 djihadistes

Mohamed Merah

Les faits : En mars 2012 à Toulouse et Montauban, Mohamed Merah a tué sept personnes. Trois militaires et quatre civils dont trois enfants d'une école juive.

Armes du crime : Pistolet de type Volt 45, Mini-Uzi de calibre 9mm.

Profil psychologique : Le 15 janvier 2009, un expert psychiatre évalue la personnalité de Mohamed Merah. Décrit comme « immature » et « fragile », il a bénéficié d'un suivi psychiatrique lorsqu'il se trouvait en prison. « Sa mise en détention renforce l'anxiété et confirme les idées dépressives », conclut l'expert.

Situation pénale : Tué par le Raid après 30 heures de siège à son domicile.

Alexandre Dhaussy

Les faits : Le 25 mai 2013, il poignarde dans le cou un soldat en patrouille Vigipirate dans le quartier d'affaires de La Défense.

Armes du crime : Un couteau.

Profil psychologique : Son avocat, Me Mamere, décrit un homme dont la « psyché n'est pas construite ». Trois expertises psychiatriques ordonnées par un juge d'instruction concluront à l'abolition du discernement. Et toutes a minima à l'altération de sa personnalité. En clair, il relèverait plutôt de l'asile que de la justice.

Situation pénale : Actuellement incarcéré. La question de sa responsabilité pénale doit être tranchée le jeudi 24 septembre 2015 par la chambre de l'instruction du tribunal de grande instance de Paris.

Mehdi Nemmouche

Les faits : Le 24 mai 2014, il abat quatre personnes après être rentré dans le musée juif de Bruxelles.

Armes du crime : Revolver et fusil d'assaut.

Profil psychologique : L'homme a souvent été dépeint comme le « miroir » de Mohamed Merah, tant son parcours, son histoire et son passage à l'acte, ressemblent à ceux du tueur toulousain. Si les rapports d'expertise le concernant font état d'un individu semble-t-il doté de toutes les facultés mentales, il a été dépeint comme affabulateur et tortionnaire sadique par son ancien captif, le journaliste ex-otage de Daesh, Nicolas Hénin.

Situation pénale : Incarcéré en Belgique. Dans l'attente de son procès.

Yassin Salhi

Les faits : Il a décapité son patron à Saint Quentin-Fallavier (Isère) le 26 juin 2015 avant de poser sa tête sur le grillage de l'usine et d'envoyer un selfie en Syrie.

Armes du crime : Couteau et arme factice.

Profil psychologique : Les motivations du djihadiste sont toujours aujourd'hui troubles. L'homme a reconnu avoir tué son patron mais refuse d'être considéré comme un terroriste. Selon lui, il aurait mis en scène cette exécution pour « frapper les esprits ». Les psychiatres tentent de savoir s'il y avait bien une intention terroriste ou s'il a agi par vengeance à l'encontre de son patron. La police décrit un personnage « hybride ». « En l'état actuel de l'enquête, cela ressemble à un individu radicalisé de longue date, chez qui une soudaine pulsion meurtrière déclenche un processus irrationnel teinté de djihadisme. Comme si l'envie de meurtre avait précédé l'intention terroriste ».

Situation pénale : Incarcéré et mis en examen. Une information judiciaire est ouverte.

Annexe n° 3

Les 10 propositions du rapport sénatorial sur le désendoctrinement, le désembrigadement et la réinsertion des djihadistes en France et en Europe par Mmes Esther BENBASSA et Catherine TROENDLÉ

Proposition n° 1 : Définir au niveau national un « cahier des charges » pour la sélection des organismes oeuvrant en matière de prévention de la radicalisation, systématiser l'évaluation du contenu des programmes financés et réduire progressivement leur nombre, de sorte à opter pour la qualité plutôt que la quantité.

Proposition n° 2 : Améliorer et encadrer la formation des acteurs publics à la problématique de la radicalisation en en définissant plus précisément les objectifs et en ne la déléguant qu'à des structures dont la compétence est démontrée.

Proposition n° 3 : Mettre fin à l'expérimentation du centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté (CPIC) situé à Pontourny et renoncer à sa généralisation.

Proposition n° 4 : Favoriser, en matière de lutte contre la radicalisation, les dispositifs de droit commun, en mettant l'accent sur l'individualisation, l'accompagnement sur mesure et la transversalité de la prise en charge en vue de la réinsertion, et en ménageant un équilibre entre l'intervention sociale et les exigences de sécurité.

Proposition n° 5 : Mettre en réseau les expériences françaises avec celles menées dans d'autres pays, par exemple à travers des sites internet interactifs, afin de favoriser l'échange de savoir-faire.

Proposition n° 6 : Encourager le développement de dispositifs de placement innovants pour les mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation et placés sous main de justice.

Proposition n° 7 : Établir un référentiel de prise en charge des mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation par la protection judiciaire de la jeunesse, en la dotant des moyens financiers et des effectifs nécessaires à leur prise en charge.

Proposition n° 8 : Permettre la prise en charge des mineurs sous main de justice par la protection judiciaire de la jeunesse au-delà de la majorité, de manière à éviter les ruptures de prise en charge.

Proposition n° 9 : Étendre la durée maximale du placement en centre éducatif fermé pour les mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation et placés sous-main de justice.

Proposition n° 10 : Promouvoir la mise en place de dispositifs de prise en charge familiale pour les femmes qui ne feraient pas l'objet de poursuites et pour les mineurs de retour de la zone syro-irakienne.

Annexe n°4
Les indicateurs d'alerte de la radicalisation



Comportements NE RELEVANT PAS d'une radicalisation violente

© 2016 D.Bouzar



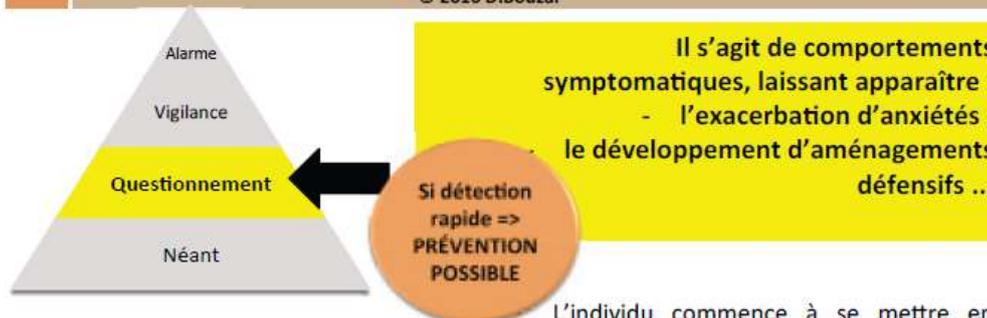
- Porter ostensiblement des signes religieux (foulard, barbe, bijoux, tatouages, symboles, vêtements, etc.)
- Avoir un discours oral teinté de connotations religieuses, politiques ou philosophiques
- Militer / manifester pour une cause (sans appel ou exercice de la violence)
- Demander à manger selon un régime religieux spécifique (halal, casher, sans porc, etc.)
- Se recueillir, se déplacer au sein d'un lieu de culte, faire la prière à heure fixe, selon des prescriptions religieuses
- Avoir des lectures philosophiques, religieuses ou politiques (achats livres, vidéos / assister à des conférences)

© 2016 D.Bouzar



Comportements nécessitant que le professionnel soit alerte et réactif

© 2016 D.Bouzar



- Expression d'une vision du monde binaire : Vrai / Faux
- Apparition d'une paranoïa ou méfiance poussée (adultes, État, médias)
- Réappropriation des thèses complotistes
- Développement d'un sentiment de persécution justifiant rejet et replis
- L'individu commence à se mettre en rupture avec autrui (se séparer des autres) ou tient à distance autrui (exclure les autres) dans l'ensemble de ses cercles de socialisation traditionnels :
 - entourage amical;
 - activités périscolaires (sportives, culturelles);
 - cycle scolaire, formation, travail;
 - Rituels et habitudes familiales.

© 2016 D.Bouzar

Comportements nécessitant que le professionnel soit vigilant et effectue impérativement un signalement *(si pas déjà fait)*

© 2016 D.Bouzar



Il s'agit de comportements laissant apparaître un basculement vers l'adhésion à l'idéologie radicale :

- intensification de l'embrigadement relationnel;
- basculement dans l'embrigadement idéologique;
- fusion et exaltation avec le groupe de substitution.

- Ruptures consommées avec tout l'ancien entourage – y compris familial – au bénéfice des « nouveaux amis » physiques et/ou virtuels (c'est-à-dire groupe de substitution).
- Perte des contours individuels au bénéfice de vêtements / propos / récitations venant renforcer l'exaltation du groupe et la reconnaissance d'un « entre soi ».
- Légitimer le recours à la violence dès lors qu'il s'agit des « endormis », des « complices » ou des « apostats »
- Apologie auprès d'autrui selon initiative personnelle (pas de mission)
- Projeter de partir (hijra) en Syrie et/ou en Irak pour rejoindre la « Oumma », les « Véridiques », non corrompus;

© 2016 D.Bouzar

Comportements extrêmement alarmants, relevant de l'engagement / passage à l'acte

© 2016 D.Bouzar



Il s'agit de comportements laissant apparaître une l'idéologie totale à l'idéologie radicale :

- Deshumanisation des autres
- Deshumanisation de soi

=> Plus de sensations, plus d'émotions, plus de souvenirs

- Participer au processus de recrutement d'autrui (encourager leur adhésion à l'idéologie violente et au départ) de façon consciente (mission précise)
- Tout mettre en œuvre pour rejoindre et soutenir la cause : départ sur zones (seul ou à plusieurs), soutien matériel et/ou financier, etc.
- Commettre ou planifier de commettre des actes terroristes violents avec intention de donner la mort au nom de l'idéologie
- Faire l'apologie des crimes terroristes commis par les factions terroristes sur zones ou à l'étranger
- Contribuer à la diffusion de l'idéologie par le biais des réseaux sociaux et d'Internet

© 2016 D.Bouzar

Annexe n°5

Les 35 propositions du rapport sénatorial sur les services publics face à la radicalisation par MM. Éric DIARD et Éric POULLIAT

Proposition n° 1 : Mettre en place à destination des agents publics des parcours de formation axés sur les notions de laïcité et de neutralité du service public et pouvant aller jusqu'à la lutte contre la radicalisation.

Proposition n° 2 : Renforcer les effectifs et les moyens budgétaires du SNEAS.

Proposition n° 3 : Modifier l'article R. 40-29 du code de procédure pénale afin de permettre au SNEAS de procéder à la vérification des suites judiciaires après la consultation du fichier des traitements d'antécédents judiciaires.

Proposition n° 4 : Prévoir l'obligation pour l'autorité judiciaire d'autoriser la communication de toute information complémentaire demandée par le SNEAS en cas d'inscription de la personne faisant l'objet de l'enquête au TAJ.

Proposition n° 5 : Permettre au SNEAS de s'assurer de l'identité des personnes soumises à l'enquête administrative en ayant accès au fichier des titres électroniques sécurisés (TES) et de consulter le bulletin n° 2 du casier judiciaire.

Proposition n° 6 : Mettre en place de formations déconcentrées interservices entre les agents de l'État et ceux des collectivités territoriales permettant de forger une culture commune en matière de prévention de la radicalisation.

Proposition n° 7 : Engager une réflexion sur l'introduction en procédure administrative (voire civile) d'adaptations au principe du contradictoire, pour mieux garantir la confidentialité et la sécurité du travail des services de renseignement.

Proposition n° 8 : Mettre en place, au sein de l'administration pénitentiaire, une cellule nationale spécifiquement dédiée au suivi des personnels radicalisés.

Proposition n° 9 : Garantir que les recrutements de surveillants pénitentiaires fassent systématiquement l'objet d'une enquête administrative menée par le SNEAS.

Proposition n° 10 : Élever le niveau d'exigence dans le recrutement du personnel pénitentiaire.

Proposition n° 11 : Augmenter la durée de formation des surveillants pénitentiaires et l'enrichir en matière de prévention et de détection de la radicalisation.

Proposition n° 12 : Permettre la réalisation d'enquêtes administratives, confiées au SNEAS, concernant les emplois relevant de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'aide sociale à l'enfance.

Proposition n° 13 : Faire connaître les conclusions de la réflexion engagée à l'initiative du Gouvernement au premier trimestre 2018 sur la modification des instruments juridiques permettant d'écarter de ses fonctions un agent public radicalisé en contact avec un public influençable.

Proposition n° 14 : Permettre la réalisation d'enquêtes administratives, confiées au SNEAS, au stade du recrutement et en cours de carrière, concernant les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ainsi que les personnels administratifs, techniques et spécialisés occupant des postes sensibles (cartographes, spécialistes des systèmes de sécurité incendie, ingénieurs « risques », etc.), voire certains bénévoles des associations de sécurité civile.

Proposition n° 15 : Former les officiers, les sous-officiers supérieurs, les organisations syndicales des SIS, les PATS d'encadrement et les animateurs des sections de jeunes sapeurs-pompiers à la prévention et à la détection de la radicalisation.

Proposition n° 16 : Intégrer un officier représentant les SDIS au sein de chaque Groupe d'évaluation départemental (GED) et de chaque cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF).

Proposition n° 17 : Étendre la compétence du SNEAS aux personnels de l'Éducation nationale qui sont en contact, de par leurs fonctions, avec des mineurs.

Proposition n° 18 : Affiner les critères de détection de la radicalisation chez les détenus de droit commun.

Proposition n° 19 : Renforcer les moyens et le statut des aumôniers pénitentiaires, et en particulier des aumôniers musulmans.

Proposition n° 20 : Évaluer par priorité la radicalisation et la dangerosité des détenus de droit commun susceptibles de radicalisation (DCSR).

Proposition n° 21 : Engager une réflexion sur la gestion des femmes détenues radicalisées (évaluation de leur dangerosité et de leur propension au prosélytisme, adaptation du régime de détention, etc.).

Proposition n° 22 : Donner au service du renseignement pénitentiaire accès au Fichier des personnes recherchées (FPR), et en particulier au sous-fichier S (Sûreté de l'État).

Proposition n° 23 : Intégrer les fonctions sensibles des métiers de la maintenance dans le champ de compétence du SNEAS.

Proposition n° 24 : Permettre aux entreprises de transport de solliciter une enquête pour toute personne, salariée d'une entreprise sous-traitante ou intérimaire, amenée à intervenir sur des fonctions sensibles.

Proposition n° 25 : Permettre, dans le cadre d'un groupe, de faire émaner de la société-mère les demandes d'enquête auprès du SNEAS pour les salariés des filiales.

Proposition n° 26 : Prévoir que le SNEAS informe systématiquement les personnes faisant l'objet d'un avis d'incompatibilité.

Proposition n° 27 : Permettre le licenciement d'un salarié protégé radicalisé sans autorisation préalable d'un inspecteur du travail.

Proposition n° 28 : Prévoir des postes dédiés à temps plein pour les référents « radicalisation » des agences régionales de santé.

Proposition n° 29 : Développer la formation des personnels soignants dans le cadre de la formation continue mais également dans le cadre des instituts de formations paramédicales.

Proposition n° 30 : Étendre la compétence au SNEAS pour réaliser des enquêtes administratives au moment du recrutement des personnels soignants.

Proposition n° 31 : Prévoir une transmission obligatoire des signalements de radicalisation par les établissements de santé aux agences régionales de santé.

Proposition n° 32 : Mettre en place dans chaque université un dispositif de vigilance, reposant notamment sur la nomination d'un référent radicalisation et la création d'un comité de sûreté.

Proposition n° 33 : Permettre la réalisation d'enquêtes administratives, confiées au SNEAS, concernant les éducateurs sportifs.

Proposition n° 34 : Encourager l'État et les collectivités territoriales à utiliser davantage le levier du retrait de subventions aux structures sportives cautionnant ou favorisant la radicalisation de leurs membres.

Proposition n° 35 : Redonner aux préfets la compétence de délivrer l'agrément aux associations sportives, même déjà affiliées à une fédération agréée.

